

SOLVABILITE II

---

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

31 décembre 2019

---

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE



CCR



## SYNTHESE

Ce rapport narratif fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis au régulateur national français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le Conseil d'administration, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de la CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE, ci-après dénommée CCR, sur l'année 2019 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31/12/2019 et sont exprimés en Euro.

En 2019, l'activité de CCR est centrée sur les activités publiques.

Pour la réassurance publique, une nouvelle convention est effective depuis le 1er janvier 2017 entre l'Etat et CCR. Elle s'est substituée à celle de 1993. Elle précise, entre autres, les missions de CCR, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'Etat pour les différentes réassurances. Un avenant a été conclu en décembre 2017 à effet du 1er janvier 2018 concernant la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme, ayant notamment pour objet de porter la rémunération de la garantie de l'Etat de 0,5% à 7% du montant des primes acquises de l'exercice précédent.

La souscription en réassurance des risques exceptionnels liés à un transport a été arrêtée au 31 décembre 2018. Cette couverture fonctionnant par exercice de souscription, certaines polices sont encore couvertes en 2019.

A date, CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'Etat et une mission de gestion de fonds publics.

Dans le cadre de solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2019 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

**Le ratio de solvabilité 2 est égal à 180,7% à fin 2019, pour des fonds prudentiels de 5 498 M€ et un SCR de 3 043 M€.**

L'année 2019 a été marquée par une série d'événements de catastrophes naturelles sur l'ensemble du territoire français

que CCR a pris en charge à hauteur de près de 766 M€ dans le cadre de sa mission publique.

Le chiffre d'affaires de CCR s'établit à 945M€ en 2019, en hausse de 4,1% par rapport à 2018, avec une part d'activité de couvertures des risques « Cat Nat » de 93,2%.

Le ratio combiné de CCR s'établit à 96,3% au 31 décembre 2019.

Les actifs de CCR, financiers et immobiliers, s'élèvent à 8,2 Mds€ en valeur de marché, en hausse de près de 6% par rapport à 2018. Le taux de rendement financier annualisé s'établit, pour autant, à 1,5% et permet de générer 97 M€ de produits financiers. A ce rendement vient s'ajouter un rendement latent de +1,8% lié à l'évolution des plus-values latentes hors produits de taux.

Le résultat social de l'entité ressort à près de 67 M€.

**Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est en légère hausse à 180,7%.**

**Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 722,8%.**

CCR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France.

CCR s'est notamment dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour:

- du conseil d'administration (avec 4 comités créés en son sein : le comité des comptes, le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, le comité stratégique),
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise.
- et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2, toutes portées par un responsable distinct.

Durant l'année 2019, 3 nouveaux responsables des fonctions clés (RFC) ont été nommés. Sont concernées les fonctions Actuarielle, Vérification de la conformité et Audit interne. L'activité de CCR, concernant les fonctions actuarielle et vérification de la conformité, n'est plus externalisée, à CCR RE, depuis ce changement de responsabilité. Le renouvellement de ses 3 RFC s'est inscrit dans la bonne continuité de l'exercice de ces fonctions au sein du système de gouvernance.



## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION, ACTIVITE ET PERFORMANCE</b>	<b>6</b>
<b>1.1 PRESENTATION</b>	<b>6</b>
1.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET FORME JURIDIQUE	6
1.1.2 ACTIVITES DE CCR	6
1.1.3 SUCCURSALES	6
1.1.4 AUTORITE DE CONTROLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
1.1.5 MESURE DE SA SITUATION PRUDENTIELLE ET SYNTHESE	7
<b>1.2 ACTIVITE ET PERFORMANCE</b>	<b>7</b>
1.2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
1.2.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
1.2.3 ANALYSE DES COMPTES	8
1.2.4 PERSPECTIVES 2020	10
<b>2. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>11</b>
<b>2.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>11</b>
2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
2.1.2 LE COMITE DES COMPTES	12
2.1.3 LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	12
2.1.4 LE COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE	13
2.1.5 LE COMITE STRATEGIQUE	13
2.1.6 ORGANE EXECUTIF	13
2.1.7 ACTIVITES EXTERNALISEES SOUS-TRAITEES A CCR RE	14
<b>2.2 LES FONCTIONS CLES</b>	<b>16</b>
2.2.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES FONCTIONS CLES	16
2.2.2 FONCTION GESTION DES RISQUES	16
2.2.3 FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE	16
2.2.4 FONCTION AUDIT INTERNE	16
2.2.5 FONCTION ACTUARIELLE	17
<b>2.3 COMITOLOGIE</b>	<b>17</b>
2.3.1 LE COMITE EXECUTIF (COMEX) GROUPE CCR	17
2.3.2 LE COMITE OPERATIONNEL CCR	17
2.3.3 LE COMITE DES RISQUES (CORI) GROUPE CCR	17
2.3.4 LE COMITE DES INVESTISSEMENTS GROUPE CCR	17
2.3.5 LE COMITE DE SOUSCRIPTION	17
2.3.6 LE COMITE DES SINISTRES MAJEURS CCR	17
2.3.7 LE COMITE DE PROVISIONNEMENT	17
<b>2.4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION</b>	<b>17</b>
2.4.1 POLITIQUE DE REMUNERATION	17
2.4.2 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	18
<b>2.5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES</b>	<b>18</b>
<b>2.6 COMPETENCE ET HONORABILITE</b>	<b>18</b>



<b>2.7</b>	<b>SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)</b>	<b>19</b>
2.7.1	ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES	19
2.7.2	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	20
<b>2.8</b>	<b>DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE</b>	<b>22</b>
2.8.1	OBJECTIFS	22
2.8.2	DEMARCHE ET ORGANISATION	22
2.8.3	LES CHARTES	22
2.8.4	INDEPENDANCE ET EFFICACITE DU CONTROLE INTERNE	22
2.8.5	LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)	23
2.8.6	PROCEDURES ET REGLES CCR	23
<b>2.9</b>	<b>SOUS-TRAITANCE</b>	<b>23</b>
<b>2.10</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>23</b>
<b>3.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>24</b>
<b>3.1</b>	<b>RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>24</b>
3.1.1	RISQUES SOUS PRISME SCR	24
<b>3.2</b>	<b>LA GESTION DES ACTIFS</b>	<b>24</b>
3.2.1	PRINCIPES GENERAUX	24
3.2.2	LE CADRE D'ANALYSE POUR LA STRATEGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS	25
3.2.3	ARTICULATION ENTRE RISQUE, LIQUIDITE ET RENTABILITE POUR L'ALLOCATION D'ACTIFS	25
3.2.4	STRUCTURE DES ACTIFS DE CCR	26
3.2.5	EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS	26
<b>3.3</b>	<b>RISQUE OPERATIONNEL</b>	<b>27</b>
3.3.1	DECLINAISON OPERATIONNELLE	27
3.3.2	EVALUATION	28
<b>3.4</b>	<b>LES AUTRES RISQUES</b>	<b>28</b>
<b>3.5</b>	<b>EXPOSITION AU RISQUE</b>	<b>28</b>
<b>4.</b>	<b>VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>29</b>
<b>4.1</b>	<b>VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2019</b>	<b>29</b>
4.1.1	SOURCE, CONTROLE ET UTILISATION DES DONNEES	29
4.1.2	VALORISATION DES PLACEMENTS	30
4.1.3	VALORISATION DES AUTRES ACTIFS	30
<b>4.2</b>	<b>VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2019</b>	<b>31</b>
4.2.1	VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	31
4.2.2	VALORISATION DES AUTRES PASSIFS	35
<b>4.3</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>35</b>
<b>5.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>36</b>
<b>5.1</b>	<b>GESTION DES FONDS PROPRES – OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCEDURES</b>	<b>36</b>
5.1.1	OBJECTIFS	36
5.1.2	POLITIQUE	36



5.1.3	PROCEDURES	36
5.1.4	EVOLUTION CONSTATEE AU COURS DE LA DERNIERE PERIODE DE REFERENCE	37
<b>5.2</b>	<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2019</b>	<b>37</b>
5.2.1	STRUCTURE, QUALITE ET MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	37
5.2.2	EVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS ENTRE LE 31/12/2018 ET LE 31/12/2019	38
<b>5.3</b>	<b>COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2019</b>	<b>38</b>
<b>5.4</b>	<b>FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION</b>	<b>38</b>
<b>5.5</b>	<b>DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>	<b>38</b>
<b>5.6</b>	<b>DISPONIBILITE ET TRANSFERABILITE DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>38</b>
<b>5.7</b>	<b>CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ELIGIBLES</b>	<b>38</b>
5.7.1	METHODE ET OPTIONS RETENUES	38
5.7.2	CAPACITE D'ABSORPTION PAR LES IMPOTS DIFFERES	38
5.7.3	APPROCHE PAR TRANSPARENCE	38
5.7.4	FONDS CANTONNES	38
5.7.5	SIMPLIFICATIONS UTILISEES	38
5.7.6	DIFFICULTES RENCONTREES	38
<b>5.8</b>	<b>SCR ET MCR</b>	<b>39</b>
5.8.1	EVOLUTION DU SCR ET DU MCR PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE	39
5.8.2	EVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE	40
<b>6.</b>	<b>ANNEXE : QRT</b>	<b>41</b>
6.1	SE.02.01.16 : BALANCE SHEET	42
6.2	S.05.01.01.01 : NON-LIFE & ACCEPTED NON PROPORTIONAL REINSURANCE	44
6.3	S.05.01.01.02 : LIFE	46
6.4	S.05.02.01.01 : NON-LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY	47
6.5	S.05.02.01.04 : LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY	48
6.6	S.12.01.01 : LIFE AND HEALTH SLT TECHNICAL PROVISIONS	49
6.7	S.17.01.01 : NON-LIFE TECHNICAL PROVISIONS	51
6.8	S.19.01.01 : NON-LIFE INSURANCE CLAIMS	53
6.9	S.23.01.01 : OWN FUNDS	55
6.10	S.25.01.01 : SOLVENCY CAPTILA REQUIREMENT – FOR UNDERTAKINGS ON STANDARD FORMULA	57
6.11	S.28.01.01 : MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT – ONLY LIFE OR NON-LIFE INSURANCE OR REINSURANCE ACTIVITY	59



## 1. PRESENTATION, ACTIVITE ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière, à l'ACPR, les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément aux articles R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif destiné au public.

### 1.1 PRESENTATION

#### 1.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET FORME JURIDIQUE

La dénomination sociale de l'entreprise est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre 1er du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2019, 148 collaborateurs contribuent aux opérations de CCR.

#### 1.1.2 ACTIVITES DE CCR

A la suite de l'apport par CCR de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché à sa filiale CCR RE définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique), CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques et une mission de gestion de fonds publics.

- **Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'Etat)** : CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'Etat certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat. Cela concerne les domaines suivants : la réassurance des risques de catastrophes naturelles (art. L.431-9 du Code des Assurances), des risques de terrorisme (art. L.431-

10), des risques exceptionnels en matière de transport (art. L.431-4) et des risques nucléaires (art. L.431-5).

- **La Gestion de Fonds publics** : CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière des Fonds publics suivants pour le compte de l'Etat :
  - o **Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA)** en application de l'article L 431-11 du code des assurances ;
  - o **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)** en application de l'article L 561-3 du code de l'environnement ;
  - o **Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction (FCAC)** en application de l'article L 431-14 du code des assurances ;
  - o **Fonds de Garantie des Risques liés à l'Épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (FGRE)** en application de l'article L 425-1 du code des assurances ;
  - o **Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral (FAPDS)**, dont CCR assure également la gestion administrative, en application de l'article L 426-1 du code des assurances.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'Etat s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'Etat dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes propres à chaque fonds dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fonds fait l'objet d'un compte distinct indépendant des comptes de CCR qui agit par délégation de la puissance publique au titre de la gestion administrative et comptable de chacun des fonds.

#### 1.1.3 SUCCURSALES

Dans le cadre de ses anciennes opérations de réassurance de marché, CCR détient une succursale au Liban dont l'activité a pris fin en 2017. Cette succursale est inactive depuis 2017.

CCR détient à 100% la société CCR RE, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance internationales. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Boulogne 78 et Castelnau 6.



### 1.1.4 AUTORITE DE CONTROLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

**AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR)**  
Secteur Assurance  
4 Place de Budapest  
75436 PARIS CEDEX 09  
DIRECTION DU CONTROLE 1, BRIGADE 4

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR RE, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du code de commerce) au 31 décembre 2019. Cette obligation de consolidation des comptes a entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes, des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'Etat est :

**DELOITTE & ASSOCIES Commissaire aux comptes**  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
**Monsieur Pascal COLIN**

Il a été nommé en 2016, le mandat du précédent commissaire aux comptes venant à expiration.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2016 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine  
**Madame Christine BILLY**

Le mandat de 6 ans des deux co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 1.1.5 MESURE DE SA SITUATION PRUDENTIELLE ET SYNTHESE

Dans le cadre de solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2019 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 180,7% à fin 2019, pour des fonds prudentiels de 5 498 M€ et un SCR de 3 043 M€.

## 1.2 ACTIVITE ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

### 1.2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2019, le territoire français a été touché par de nombreuses catastrophes naturelles, notamment les inondations consécutives aux orages en Occitanie (octobre 2019), aux épisodes cévenols dans le Sud-Est (novembre et décembre 2019), aux crues dans le Sud-Ouest (décembre 2019), auxquelles s'ajoute le séisme du Teil (novembre 2019) et quelques événements moins significatifs. A cela s'ajoute, une sécheresse exceptionnelle qui a touché environ un tiers du territoire métropolitain, et constitue la troisième sécheresse en termes de sinistralité depuis la création du régime. CCR a pris en charge ces événements à hauteur de 766 M€ dans le cadre de sa mission de réassurance publique.

Il en résulte également que dans le cadre de l'accord de commissionnement en vigueur jusqu'à fin 2019, le ratio de richesse Cat Nat1 reste inférieur à 400%, et qu'aucun versement de commission aux cédantes ne peut être réalisé au titre de l'exercice de souscription courant.

Dans un contexte de marché financier favorable, CCR a réalisé à 97M€ de produits financiers et conforté son stock de plus-values latentes qui s'établit à 859M€ (+118M€).

CCR a par ailleurs poursuivi ses travaux pour contribuer à l'analyse et à la prévention du risque Cat, tout en maintenant un ratio de coût<sup>2</sup> très faible (2,0% en 2019).

### 1.2.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et le 2 avril 2020, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration.

En mars 2020, le Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau PCA. Comme lors des grèves de décembre 2019, le groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral. Le groupe CCR est robuste et a affronté cette crise avec sérénité.

A la date du Conseil et avec la Garantie d'état, CCR va couvrir des risques de crédit (CAP et CAP+).

<sup>1</sup> Rapport entre la provision d'égalisation (Cat Nat) et la Réserve Spéciale (Cat Nat) d'une part et les primes acquises brutes de récession d'autre part.

<sup>2</sup> Rapport entre les frais de gestion interne nets de CVAE/C3S d'une part, et les primes émises brutes de récession, d'autre part.

### 1.2.3 ANALYSE DES COMPTES

(extrait du rapport de gestion CCR 31/12/2019)

#### Primes émises

Les primes émises de l'année 2019, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 945 M€ en hausse de 4,1% par rapport aux primes émises 2018 de 907 M€ :

Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont désormais marginaux.

- Ce montant est constitué pour 93,2% par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles en France** (soit 881 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 5,4% entre 2018 et 2019) est liée à un mix favorable entre les évolutions de portefeuilles et de tarif, d'une part, et les régularisations sur exercices antérieurs, d'autre part.
- Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme** représentent un montant de 65 M€ (stable par rapport à 2018) et constituent 6,8% des primes de réassurance avec la garantie de l'Etat.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre d'affaire de l'activité **des risques dits exceptionnels** ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.
- CCR a versé une prime à l'Etat au titre de sa garantie pour un montant total de 100 M€ (contre 95 M€ en 2018).

#### Sinistralité

##### Réassurances publiques :

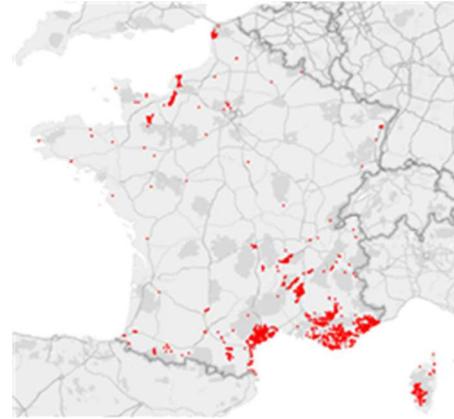
Le résultat technique s'élève à 30 M€ (contre 40 M€ en 2018).

En catastrophes naturelles, la sinistralité 2019 a, en effet, été marquée par trois inondations importantes (274 M€ à la charge de CCR), un séisme (50 M€ à la charge de CCR) et une sinistralité attritionnelle d'ampleur moyenne (42 M€ à la charge de CCR).

L'exercice 2019 est également marqué par une sécheresse exceptionnelle qui a touché environ un tiers du territoire métropolitain (sinistralité provisionnée pour 400 M€).

Ces événements représentent une charge de 766M€

#### Communes reconnues en 2019 (hors sécheresse)



#### Carte des zones touchées en sécheresse en 2019



Des boni de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour +15 M€.

Dans ce contexte, le résultat technique est proche de 0 pour ce qui concerne les catastrophes naturelles. CCR a doté à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, pour un montant de 0,2 M€ (contre une reprise à la provision pour égalisation de 70 M€ en 2018).

Au total, la charge de sinistres, nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 755 M€.

En outre, le stock de provision pour égalisation est de 1 365 M€ à l'issue de l'exercice 2019, stable par rapport à l'année précédente.

#### S'agissant des autres réassurances avec la garantie de l'Etat :

Le résultat technique ressort à +30 M€, en baisse par rapport aux +41 M€ constatés en 2018. Cette évolution est la conséquence de l'arrêt de la souscription en risques exceptionnels et des mouvements constatés en 2018 et 2019 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.



## Ratio combiné

Le ratio combiné de CCR s'établit à 96,3% au 31 décembre 2019. Il se décompose en :

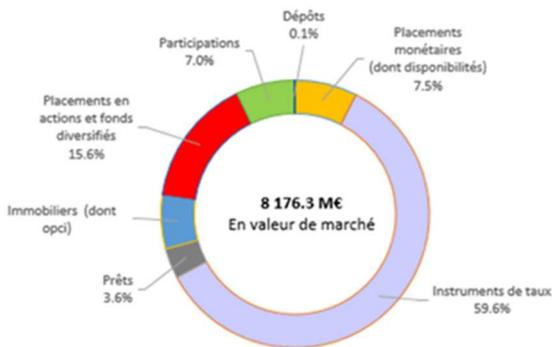
- un ratio de sinistralité S/P<sup>3</sup> de 93,6%,
- un « expense ratio<sup>4</sup> » de 2,7%.

Le ratio de richesse Cat Nat<sup>5</sup> est inférieur au seuil en-deçà duquel les commissions versées aux cédantes au titre de l'exercice courant sont nulles et ce, conformément à l'accord de commissionnement conclu avec le marché jusque fin 2019.

## Gestion financière et immobilière

Les placements<sup>6</sup> s'élèvent à fin 2019 à 7 317,6 M€ en valeur nette comptable contre 6 979,4 M€ un an auparavant.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2019, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 859 M€ à fin 2019, contre 741 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR, considérés en valeur de marché, atteint 8 176,4 M€, en hausse de 5,9% par rapport à fin 2018.



La part de la poche « **Placements monétaires** » représente 7,5% des placements. Elle se compose de fonds monétaires (40 M€) et de liquidités (574,9 M€), en hausse de 25,8% par rapport à 2018.

La poche « **Instrument de taux** » représente 59,6% des placements, soit 4 875 M€ à fin 2019, en hausse de 3,9% par rapport à fin 2018. Elle est composée d'obligations (86,9%) et d'OPC (13,1%).

Le **portefeuille obligataire** est très majoritairement composé d'obligations à taux fixes (82,7% du portefeuille obligataire). En termes de notation, ce dernier est composé à 89% de titres notés A et plus.

L'exposition « **actions et placements diversifiés** » s'établit à 1 276,1 M€, dont 48,7% en actions. Cette classe d'actifs représente 15,6% des placements et est en hausse de 9,7% par rapport à fin 2018.

Les « **titres de participations** » sont composés des actions CCR RE et du prêt subordonné de CCR à CCR RE de 75 M€ accordé en fin d'année 2016.

## Résultat net

Le **résultat après impôt 2019** de CCR ressort à +67 M€ (vs +147 M€ en 2018) et se compose des éléments suivants :

- Le résultat de souscription net de rétrocessions<sup>7</sup> s'établit à 50,9 M€ (vs 63,7 M€ en 2018).
- Le résultat financier s'élève à 97 M€ (vs 122 M€ en 2018). Ce dernier est essentiellement composé de produits financiers courants nets de frais de gestion des placements à hauteur de 76,5 M€ et de plus-values réalisées nettes pour 20,2 M€. Le taux de produits financiers<sup>8</sup> s'établit ainsi à 1,5%. A ce rendement vient s'ajouter un rendement latent de +1,8% lié à l'évolution des plus-values latentes hors produits de taux.
- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2019 à 22,1 M€ (vs 25,6 M€ en 2018).
- Le résultat exceptionnel ressort pour 2019 à 0,5 M€ (vs 0,9 M€ en 2018).
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 61,0 M€ en 2019 (vs 15,9 M€ en 2018) soit un taux d'impôt apparent de 47,7% en raison de la fiscalité des provisions pour égalisation, ainsi que des variations constatées sur les plus-values latentes sur OPCVM au cours de l'exercice, qui impactent directement le résultat fiscal de CCR.

<sup>3</sup> Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>4</sup> Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>5</sup> Rapport entre la provision d'égalisation (Cat Nat) et la Réserve Spéciale (Cat Nat) d'une part et les primes acquises brutes de rétrocession.

<sup>6</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR RE y compris les liquidités

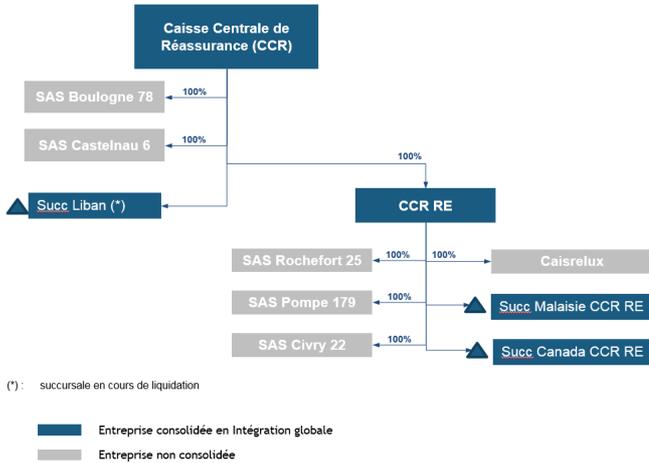
<sup>7</sup> Résultat de souscription net de rétrocession y compris frais de gestion de sinistre. Les frais de gestion de sinistre sont par ailleurs pris en compte dans les charges de gestion.

<sup>8</sup> Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.



## Participation et filiales

La structure du groupe CCR est la suivante :



CCR détient 100% du capital de CCR RE, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non vie, Vie et Assurances de Personnes.

Comme le montre la structure ci-dessus, CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de deux sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 14M€ au 31 décembre 2019. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 0,5 M€ et ont contribué à hauteur de 0,4 M€ aux produits financiers courants de CCR pour l'exercice 2019.

Le résultat après impôt 2019 de CCR RE ressort à 35 M€. **Ce dernier se compose des éléments suivants :**

- Le résultat courant avant provision pour égalisation s'établit à 56 M€, en progression de +23% par rapport à l'an dernier.
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 22 M€ en 2019 soit un taux d'impôt apparent de 39 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR RE.

## 1.2.4 PERSPECTIVES 2020

CCR continuera à contribuer en 2020 aux réflexions des pouvoirs publics sur la modernisation du régime d'indemnisation des Catastrophes Naturelles. Les réflexions portent sur l'évolution de certains paramètres du dispositif assurantiel (franchises, garanties) et de ses conséquences en matière de tarification. Elles visent également à renforcer les actions de prévention afin de contenir la hausse attendue des dommages dans un contexte de changement climatique. Dans cette perspective, CCR continuera à développer son rôle en matière de prévention en s'appuyant sur les outils d'appréciation du risque qu'elle développe depuis de nombreuses années et qui sont décrits dans ses parutions.

2020 sera également l'année d'entrée en vigueur du nouveau dispositif de commissionnement des cédantes dans le cadre de la réassurance des catastrophes naturelles, conclu pour la période 2020-2023. Ce dispositif recouvre 92% du marché et instaure un Comité de suivi visant à inciter les cédantes à développer les bonnes pratiques en matière de prévention, selon un cahier des charges de Place, conformément aux orientations du ministère de l'Economie et des Finances.

Enfin, CCR apporte son expertise technique aux travaux pilotés par les pouvoirs publics visant à améliorer les dispositifs de gestion des risques en agriculture.



## 2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

CCR s'est dotée un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et de quatre comités créés en son sein : le comité des comptes, le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et le comité stratégique,
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général, et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise,

et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

### 2.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE L'ENTREPRISE

#### 2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### a) Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

##### b) Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts (mis en conformité avec celle-ci par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015), le président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Pierre BLAYAU est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Faisant suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration a nommé M. Pierre BLAYAU président du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du président.

##### c) Composition du Conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le Conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'Etat (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'Etat et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

##### d) Attributions du Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le comité compétent, le Conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société,
- le plan stratégique pluriannuel de CCR,
- le projet de budget annuel de CCR et son appétence aux risques,
- les projets de fusion et les projets d'acquisition,
- les grandes lignes du programme de rétrocession,
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 millions d'euros, afin d'en valider la nature et le montant,
- les projets de location d'immeubles d'exploitation.

Le Conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. A ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le Conseil est prévue par la réglementation.

#### Règlement intérieur

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du Conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du Conseil, à savoir un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.



Le Conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du Conseil d'administration.

## Réunions

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du Conseil et des comités. Des compléments ou actualisations de documents du dossier d'une réunion peuvent éventuellement être ajoutés au dossier mis en ligne.

Le président du Conseil d'administration préside les réunions du Conseil d'administration, auxquelles participent les administrateurs, le représentant de la Délégation Unique du Personnel (DUP) (avec voix consultative) et le secrétaire du Conseil d'administration. Participent également aux réunions du Conseil le directeur général et le directeur général adjoint, la directrice financière et le directeur des risques, et selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du Conseil pour y présenter leurs travaux.

La fonction de secrétaire du Conseil d'administration a été exercée pendant l'exercice 2019 par M. Hervé BARROIS, directeur juridique et secrétaire du Conseil d'administration jusqu'au 28 mai 2019 et depuis le 1<sup>er</sup> juin par M. Vincent GROS, Secrétaire général, nommé à cette fonction par le Conseil d'administration le 9 avril 2019.

### 2.1.2 LE COMITE DES COMPTES

Le comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques a été remplacé par décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2015 par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité des comptes doit être également membre du comité d'audit et des risques.

Ce comité des comptes est présidé par M. Patrice FORGET et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le Conseil d'administration, à savoir Mme Pauline LECLERC-GLORIEUX.

Le comité des comptes a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du CAC et l'examen des comptes annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle.

### 2.1.3 LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques a été créé par décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Ce comité est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques doit être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques a été présidé par M. Gérard LANCNER jusqu'en juin 2019. A la suite du décès du président du comité, le conseil d'administration a décidé de réunir ce comité et le comité des comptes sous la présidence de M. Patrice Forget et jusqu'à la fin du mandat des administrateurs (juin 2020).

Le comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs ; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la Direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques ; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence ; d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations des rapports et les suites données ; d'examiner la politique d'investissement. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audit de la fonction de gestion des risques.



## 2.1.4 LE COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité des rémunérations, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés. Il est présidé depuis 2013 par Monsieur Patrick LUCAS.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au Conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au Conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

## 2.1.5 LE COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique a été créé par décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2015. Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du Conseil d'administration.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le Conseil.

## 2.1.6 ORGANE EXECUTIF

### 2.1.6.1 LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, directeur général de CCR,
- M. Laurent MONTADOR, directeur général adjoint (non mandataire social).

M. Bertrand LABILLOY est directeur général depuis le 16 janvier 2015. A la suite de l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1er juillet 2015, M. Bertrand LABILLOY a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du Conseil d'administration.

### 2.1.6.2 DIRIGEANTS EFFECTIFS CCR ET GROUPE

Le Conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M Bertrand LABILLOY, en sa qualité de directeur général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de directeur général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif, M Laurent MONTADOR, directeur général adjoint pour la durée de sa fonction salariée de directeur général adjoint. M Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du groupe CCR.

### 2.1.6.3 MISSIONS DES PRINCIPALES DIRECTIONS INTERNE A CCR

#### a) Mission de la direction des réassurances et fonds publics

La direction pilote la souscription des réassurances publiques des risques de catastrophes naturelles et des risques d'attentats; elle est également en charge de la gestion comptable et financière pour le compte de l'Etat de certains fonds publics, en particulier le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), appelé communément Fonds Barnier.

Récemment, un pôle d'expertise sur la prévention des risques naturels a également été créé, dans le but d'accompagner les pouvoirs publics, les assureurs, mais également les collectivités territoriales ou d'autres parties prenantes dans leurs actions de prévention.

Pour mener à bien ces différentes missions, les départements Souscription Réassurances Publiques et Fonds Publics et Prévention s'appuient sur les travaux de deux départements techniques :

- Le département Data Science, Actuariat et Provisionnement, en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données fournies notamment par les clients assureurs de CCR ; de la tarification des traités de réassurance et du provisionnement ; de la mise à disposition de restitution des différents travaux de la direction aux clients et partenaires de CCR
- Le département R&D modélisation – Cat & Agro, en charge du développement des modèles de simulation de l'impact des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique, et de leur mise en œuvre en cas de survenance de tels événements.

En dehors de ses activités opérationnelles, l'ensemble de la Direction effectue régulièrement des études à la demande des pouvoirs publics pour éclairer leur réflexion sur l'amélioration



de dispositifs d'indemnisation ou de prévention existants ou sur la mise en place de nouvelles solutions de gestion des risques.

## b) Missions de la direction financière & pilotage groupe

La mission de la direction est double :

- donner une vision juste et prudente des comptes de l'entreprise en :
  - o veillant au juste règlement de l'ensemble des créances et des dettes;
  - o conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise comptable ;
  - o dotant l'entreprise d'instruments de pilotage et en satisfaisant à ses exigences de conformité comptable, financière et réglementaire.
- créer de la valeur et préserver les intérêts financiers de l'entreprise en :
  - o déclinant l'allocation stratégique des placements;
  - o conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise financière.

La direction financière est en charge de la comptabilité, des investissements financiers et du contrôle de gestion.

### 2.1.7 ACTIVITES EXTERNALISEES SOUS-TRAITEES A CCR RE

En 2019, CCR sous-traite auprès de sa filiale CCR RE certaines prestations de services supports, dont les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des risques
- activité de gestion actif/passif

Ces activités sont portées par la Direction Actuariat & risques de CCR RE.

#### 2.1.7.1 EXTERNALISATION DE LA GESTION DES RISQUES

##### Description de l'externalisation de la gestion des risques

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, CCR externalise auprès de CCR RE les services suivants en matière de gestion des risques :

- Mettre en place un cadre général de gouvernance et de gestion des risques,
- Mettre en place un contrôle interne,
- Suivre les portefeuilles et réaliser une revue des provisions techniques,
- Evaluer les besoins réglementaires en SCR,
- Veiller au respect du cadre d'appétence aux risques.

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre.

##### Organisation du dispositif de gestion des risques

CCR, en tant que membre du groupe prudentiel CCR, rejoint le cadre prudentiel de gestion des risques mis en place au sein du groupe CCR. Sous l'impulsion de la réglementation Solvabilité 2, les réassureurs doivent mettre en place un dispositif efficace de gestion des risques intégré dans la gestion opérationnelle de la structure.

Pour piloter cette activité de gestion des risques, il existe au sein de CCR, deux catégories de comités :

- Les comités internes, pour mieux piloter (gestion actif passif, risques liés aux investissements financiers, risques immobiliers, SCR CAT et accumulations, risque de souscription, risques émergents, risques de réserves...)
- Les comités du Conseil d'administration (comptes, audit et risques).

Au niveau du groupe CCR, tous les risques sont suivis par la Direction Actuariat & risques de CCR RE. Cette direction est assistée dans cette mission d'un réseau de correspondants, en charge du contrôle permanent (Responsable Contrôle Permanent (RCP)) au sein de chaque département, et du département audit interne de CCR. Au sein du Groupe, ce rôle de RCP est assumé par 23 personnes dont 15 CCR et 8 CCR RE.

Faisant partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe CCR, tous les risques portés par CCR sont identifiés. Une fréquence vraisemblable et un impact potentiel sont déterminés pour chaque risque. Des contrôles sont alors identifiés ou implémentés pour réduire ou éviter ces risques. Chaque contrôle est évalué annuellement. Les risques considérés comme majeurs sont également audités annuellement. La notion de "majeur" est basée sur l'analyse des matrices fréquence/sévérité. En situation normale, les cartographies des risques et des contrôles associés sont revues tous les 3 ans.

Pour compléter ce cadre général de maîtrise des risques, CCR a des procédures en place pour identifier, suivre et réduire les risques relatifs à la souscription. Le management de CCR est responsable de la mise en place de procédures permettant d'améliorer de manière continue la gestion des risques. Ces procédures sont établies pour permettre d'identifier et d'analyser les risques propres à CCR. Elles sont conçues afin de permettre le respect des limites et des contrôles en place au sein de CCR et du groupe CCR et en application des politiques du groupe CCR. Elles permettent de suivre les risques,



l'adhérence aux limites au sein du cadre global d'appétence aux risques.

Le management de CCR effectue une revue régulière des cartographies des risques et des contrôles associés et des procédures afin de vérifier qu'ils sont toujours en ligne avec les conditions de marché et les activités de CCR.

### Description des évaluations de solvabilité, des exercices ORSA et des reportings

Dans le cadre des travaux Solvabilité 2 et ALM, la transposition des fonds d'investissement de CCR est effectuée par CCR RE.

Les évaluations de solvabilité sont effectuées par CCR RE pour CCR en tant que partie intégrante du groupe prudentiel CCR.

Il en est de même pour les exercices et le rapport ORSA de CCR, ainsi que pour le rapport narratif de CCR.

### Description des contrôles internes, guides et procédure permettant d'assurer le suivi de conformité de CCR

Pour assurer la conformité de CCR, les dirigeants effectifs de CCR ont nommé une fonction clé qui est également fonction clé conformité de CCR RE, ceci dans la même logique d'appartenance au groupe prudentiel CCR.

CCR a créé et implémenté des listes de risques et de contrôles pour piloter ses obligations de conformité. Cette liste est maintenue à jour et évolue selon les informations reçues sous forme d'alertes réglementaires ou bien remontées par les métiers.

L'analyse des cartographies des risques, la qualité des contrôles et leur efficacité est testée régulièrement au sein du cadre global de gestion des risques.

#### **2.1.7.2 EXTERNALISATION DE LA GESTION ACTIF/PASSIF**

### Description de l'externalisation de la gestion actif-passif de CCR

Depuis le 1er juillet 2018, CCR externalise les activités liées à la gestion actif-passif auprès de la direction Actuariat & risques de CCR RE.

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre tant pour la couverture de ses engagements actuels qu'à venir.

### Organisation du dispositif de gestion actif passif

La gestion actif-passif de CCR est externalisée au sein de CCR RE, auprès de la Direction Actuariat & Risques de celle-ci, et du Comité ALM du groupe CCR.

Ainsi, la Direction Actuariat & Risques de CCR RE est responsable de la gestion actif-passif du groupe CCR et de ses filiales – CCR comprise – et en coordonne les travaux.

Ceux-ci sont effectués principalement par cette même Direction. Le caractère transversal de ces travaux amène cependant nombre de départements et de directions de CCR à être sollicités (Direction des Investissements Financiers, Direction Financière, Département immobilier, etc.).

La gestion actif-passif de CCR et de ses filiales est supervisée par le Comité ALM, lui-même présidé par la Direction Générale de CCR. Le Comité ALM réunit la Direction Générale, les responsables CCR de la Direction des Investissements Financiers, de la Direction Financière et de son département Comptabilité Financière et Trésorerie, du département Immobilier, et les responsables CCR RE de la Direction Actuariat & Risques et de son département Solutions structurées & ALM. Le Comité ALM peut ponctuellement solliciter la présence d'experts du groupe CCR.

Le Comité ALM traite principalement, pour CCR, des sujets suivants :

- définition et analyse des scénarios ALM pouvant mettre CCR en risque (liquidité, change, etc.) ;
- définition et suivi des stratégies financières en cas de survenance de choc sur le passif telle qu'une CAT d'ampleur (>seuil fixé) ;
- suivi des liquidations prévisionnelles actif et passif selon différents angles d'analyse (toutes devises confondues, par devise, etc.) ;
- suivi des niveaux optimaux de trésorerie et des besoins de liquidité ;
- suivi des états des événements CAT récemment survenus sous les angles « stock », « liquidation » et « devise » ;
- suivi des états et études relatifs à Solvabilité 2 et à l'appétence aux risques.

Le **Comité ALM** s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat & Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Ces analyses traitent des sujets suivants :

- Détermination du niveau d'asymétrie entre les entrées et les sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
- Techniques d'atténuation des risques actif-passif :
  - o risque de liquidité ;
  - o risque de taux d'intérêt ;
  - o risque de change ;
  - o risque d'inflation ;



- o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Asymétries délibérées autorisées :
  - o entrées et sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
  - o risque de change ;
  - o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Scénario central, simulations et scénarios de crise
  - o scénario central ;
  - o risques financiers : approches stochastique et par choc et reverse stress scenarios ;
  - o risque de liquidité ;
  - o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.

## 2.2 LES FONCTIONS CLÉS

La directive solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont a minima : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, est identifié, pour chaque mission, un responsable chargé de chaque fonction clé.

Les responsables des fonctions clés sont les suivants :

Fonction gestion des risques	Mme Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité	M. Vincent GROS à compter du 13 septembre 2019 (en remplacement de Mme Estelle LE)
Fonction audit interne	Mme Sonia ANGEL à compter du 18 mars 2019 (en remplacement de Mme Isabelle GRUBIC jusqu'au 30 novembre 2018 puis dispositif temporaire de continuité)
Fonction actuarielle	M. Nicolas FRESLON à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 (en remplacement de Mme Marie DOITTEAU)

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### 2.2.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES FONCTIONS CLÉS

Les fonctions clés de CCR reportent directement au directeur général et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont accès au Conseil d'administration par l'intermédiaire du président. La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le Conseil d'administration et ses comités des comptes et d'audit et des risques.

Les fonctions sont fonctions clés de CCR, CCR RE et du groupe.

### 2.2.2 FONCTION GESTION DES RISQUES

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

La fonction de gestion des risques est au cœur du groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé de la gestion des risques et du contrôle interne. Il s'appuie sur le réseau de RCP énoncé précédemment.

### 2.2.3 FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Le responsable de la fonction est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR.

La fonction vérification de la conformité est assistée du contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

### 2.2.4 FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est rattachée directement au directeur général de CCR, et est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne fournit à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.



### 2.2.5 FONCTION ACTUARIELLE

Le responsable de la fonction actuarielle reporte directement au Président directeur général pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur:

- Le portefeuille souscrit par CCR;
- Les accords de rétrocession ;
- La méthodologie et la suffisance du provisionnement;

## 2.3 COMITOLOGIE

### 2.3.1 LE COMITE EXECUTIF (COMEX) GROUPE CCR

Le Comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

### 2.3.2 LE COMITE OPERATIONNEL CCR

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

### 2.3.3 LE COMITE DES RISQUES (CORI) GROUPE CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR RE.

Sa mission est d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
  - o limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
  - o fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

### 2.3.4 LE COMITE DES INVESTISSEMENTS GROUPE CCR

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

### 2.3.5 LE COMITE DE SOUSCRIPTION

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau Direction tel que le mentionnent le guide de souscription pour les activités de réassurance publique.

### 2.3.6 LE COMITE DES SINISTRES MAJEURS CCR

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre les départements sinistres et souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions permettent notamment de :

- Dresser un point technique sur les sinistres majeurs ;
- Echanger sur les visites sinistres ;
- Déterminer la liste des cédantes sous surveillance ;
- Echanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- Identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- Identifier les opportunités de commutation.

### 2.3.7 LE COMITE DE PROVISIONNEMENT

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

## 2.4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

CCR a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

### 2.4.1 POLITIQUE DE REMUNERATION

En cohérence avec la stratégie globale du Groupe CCR, les objectifs de cette politique visent à :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver ;
- Attirer les talents
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de la CCR.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :



- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

## 2.4.2 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

### a) CONCERNANT LA REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration perçoit une rémunération fixe. Sa rémunération est soumise à l'avis du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

### b) CONCERNANT LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération du directeur général comporte une part fixe et une part variable.

Le Conseil d'administration de CCR, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de directeur général de CCR et de PDG de CCR RE, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au Conseil d'administration, qui les approuve, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du directeur général pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé et propose au Conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au directeur général.

Les décisions relatives à la rémunération du directeur général sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

### c) CONCERNANT LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'Etat au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'Etat. La rémunération perçue par les membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'Etat et ayant la qualité d'agent public de l'Etat est versée au budget de l'Etat. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'Etat dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Les représentants des salariés exercent leur mandat à titre gratuit.

A l'exception de la rémunération du PDG de CCR RE susvisé, les filiales de CCR n'ont versé en 2019 aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR.

## 2.5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## 2.6 COMPETENCE ET HONORABILITE

La politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été mise à jour en 2019. Par exemple, le Directeur Général est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Conseil d'administration.

Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du Conseil d'administration. La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.



## 2.7 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR repose sur le référentiel COSO II. Il s'articule autour de la mise en place :

- D'une Direction Actuariat & risques au cœur de l'entreprise ;
- D'un cadre d'appétence au risque ;
- De limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- D'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

### 2.7.1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous :

CCR met la Direction Actuariat & risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise ; le Conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Sont détaillés ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques.

#### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par le Comité d'Audit et des Risques.

#### Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction Actuariat & risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au Conseil d'administration.

#### Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 2.3.3.

#### La direction Actuariat & risques

Rattachée à la direction générale, la direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

#### La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, ses comités et la direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du groupe CCR.

Egalement responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En tant que responsable du GRCI, elle est chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

#### La fonction Vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR.

#### L'audit interne

L'audit interne est également une composante importante dans le dispositif de gestion des risques de CCR. En effet, dans le cadre de ses attributions, l'audit interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management, de contrôle des risques et de gouvernance et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les plans d'audit à mener sont définis en fonction des priorités en termes de gestion des risques pour l'entreprise.

#### Les responsables du contrôle permanent

Nommés pour 3 ans minimum, ils assurent le bon fonctionnement du dispositif et effectuent le lien entre les opérationnels et la Direction Actuariat & Risques.



Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement l'ERM le département de gestion des risques & contrôle interne des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils contrôlent la bonne application des procédures.

### Les managers d'entités

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent notamment :

- soutenir la culture en matière de management des risques ;
- s'assurer de la conformité des opérations ;
- gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilité dans les limites de la tolérance aux risques ;
- valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

### Le chargé de contrôle

C'est un opérationnel qui effectue des contrôles de premier niveau et qui est désigné par le manager pour remplir réaliser une auto-évaluation des contrôles dits « non clés » (couvrant des risques non majeurs) de l'année en cours.

L'auto-évaluation permet de :

- rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles ;
- identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

### Les collaborateurs

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme. Les opérations qu'ils réalisent au quotidien engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global. Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

## **2.7.2 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- La définition de l'appétence aux risques ;
- Sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR ;
- Une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR est exposée ;
- L'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

### **2.7.2.1 L'APPETENCE AUX RISQUES**

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'Etat.

Le Conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2019 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115% et un SIE post choc supérieur à une charge de période de retour 15ans, sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinquennale ;
- survenance d'une crise financière.



### 2.7.2.2 LE REFERENTIEL DES RISQUES DE CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR.

Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- Le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Les catégories de risque de niveau 1 sont :

Risque de Niveau 1	Définition
<b>Risque de Marché</b>	le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers;
<b>Risque de Réassurance publique</b>	le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
<b>Risques Opérationnels</b>	le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs;
<b>Risque de Pilotage</b>	Risque relatif au management de l'entreprise
<b>Risque de conformité et déontologie</b>	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

### 2.7.2.3 L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR a en effet commencé dès 2008 à développer et à pérenniser des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement depuis.

#### ■ Politique interne ORSA

A compter de 2015 CCR met en place une politique formalisée ORSA faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- Solvabilité Propre y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- Besoin Global de Solvabilité (solvabilité prospective) ;
- Définition du cadre quantitatif de surveillance avec les zones de confort ;
- Surveillance continue avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'ORSA exceptionnel.

#### ■ Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.



## 2.8 DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

### 2.8.1 OBJECTIFS

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- La sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

### 2.8.2 DEMARCHE ET ORGANISATION

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR repose principalement sur les composantes suivantes :

**SENSIBILISER** : Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

**STRUCTURER** : Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

**ACCOMPAGNER** : Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

**COMMUNIQUER** : En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

**DOCUMENTER** : Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

### 2.8.3 LES CHARTES

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR :

- a) Une charte du contrôle interne a été revue en 2019 et est applicable chez CCR. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- b) Une charte informatique définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.
- c) Une charte éthique rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- d) Une Charte Archives formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

### 2.8.4 INDEPENDANCE ET EFFICACITE DU CONTROLE INTERNE

La direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département Gestion des risques & contrôle interne de la Direction Actuariat & Risques. Cette dernière en rend compte périodiquement à la Direction Générale et au comité d'audit et des risques.

L'implication de la direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.



## 2.8.5 LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'Etat actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral.

## 2.8.6 PROCEDURES ET REGLES CCR

CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;

- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

## 2.9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des activités importantes de CCR est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 2.1.7.

## 2.10 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

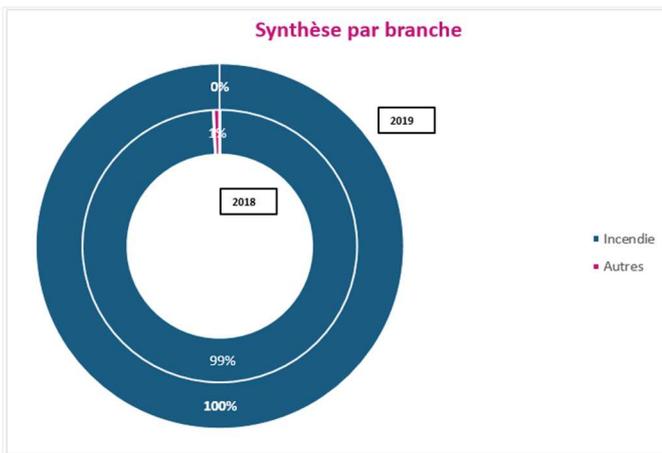
Durant l'année 2019, 3 nouveaux responsables des fonctions clés (RFC) ont été nommés. Sont concernées les fonctions Actuarielle, Vérification de la conformité et Audit interne. L'activité de CCR, concernant les fonctions actuarielle et vérification de la conformité, n'est plus externalisée, à CCR RE, depuis ce changement de responsabilité. Le renouvellement de ses 3 RFC s'est inscrit dans la bonne continuité de l'exercice de ces fonctions au sein du système de gouvernance.

### 3. PROFIL DE RISQUE

#### 3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

A l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR RE (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France.

L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 945 M€ dont 93,2% pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



##### 3.1.1 RISQUES SOUS PRISME SCR

En conséquence, son profil de risques sous métrique formule standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes & Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR Opérationnel, puis le SCR de Contrepartie.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions dans une proportion trois fois moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR au brut au travers d'analyses et de modèles très poussés, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'Etat accordée à ces activités est en soit un outil de diminution des risques très important.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le Conseil d'administration ;
- adoption du sous budget CAT par le Conseil d'administration ;

- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque, les modèles et faire éventuellement appel à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR.

#### 3.2 LA GESTION DES ACTIFS

##### 3.2.1 PRINCIPES GENERAUX

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.



### 3.2.2 LE CADRE D'ANALYSE POUR LA STRATEGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

#### 3.2.2.1 LE RISQUE

CCR s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- Le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- Le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

#### 3.2.2.2 LA LIQUIDITE

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

#### 3.2.2.3 LA REMUNERATION ESPEREE

On distingue les deux notions suivantes :

- Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

### 3.2.3 ARTICULATION ENTRE RISQUE, LIQUIDITE ET RENTABILITE POUR L'ALLOCATION D'ACTIFS

CCR établit une hiérarchie conduisant à appréhender par priorité le risque des placements, puis à évaluer la liquidité des actifs pour enfin analyser la rentabilité espérée.

#### ■ Un niveau de risque relativement bas

D'un point de vue économique et financier, le portefeuille de placements présente un risque global faible : sa volatilité s'établit autour de 3% à 5% en rythme de croisière, ce qui induit que la probabilité d'encourir une baisse globale de sa valeur excédant 5% en cas de choc financier est faible. D'un point de vue comptable, les normes françaises, avec d'une part la valorisation des actifs obligataires en valeur d'acquisition (moyennant le mécanisme de la surcote-décote) et d'autre part les seuils de dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable, permettent un certain lissage des fluctuations financières.

Enfin, l'existence de plus-values immobilières encore importantes fournit à CCR un socle de protection appréciable dans les épisodes de marché baissier.

#### ■ Une préférence pour les actifs offrant une bonne liquidité

Ce choix résulte en grande partie des caractéristiques de l'activité de réassurance, avec le poids considérable des engagements liés aux catastrophes naturelles en France. Dans une perspective de gestion actif-passif, l'éventualité de subir des sinistres très importants, donc de devoir procéder à des décaissements conséquents dans des délais relativement courts, est une contrainte forte qui influence les choix d'investissement. La dégradation progressive de la liquidité des marchés depuis 2008 conduit à accorder une attention encore plus grande à cette question, qui constitue un enjeu prioritaire.

#### ■ Une rentabilité de type obligataire et assez régulière dans le temps

Le choix d'un niveau de risque bas et d'une grande liquidité s'accompagne inévitablement d'un niveau de rentabilité assez modéré. Il peut être rapproché de la rentabilité octroyée par un placement obligataire entre 3 et 5 ans.

Les décisions d'investissement s'appuient sur un processus de gestion privilégiant l'approche fondamentale, c'est-à-dire l'analyse économique et financière du contexte global, puis une analyse systématique des actifs financiers et des fonds d'investissement. Ce processus permet de se forger des convictions orientant les choix d'allocation dans le respect des contraintes financières et réglementaires. Du fait de la durée des passifs, l'horizon d'investissement est à moyen terme (5 à 10 ans), avec une démarche orientée vers la détention durable des actifs (philosophie « buy & maintain » plutôt que trading),



sauf intervention d'éléments remettant en question la thèse initiale d'investissement.

### 3.2.4 STRUCTURE DES ACTIFS DE CCR

L'analyse est menée selon les actifs détenus en direct. L'analyse par transparence vient compléter la vision risque.

#### ■ Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent 7,5% des placements totaux. Ils sont quasi-exclusivement libellés en euros. Le poids de la trésorerie a continué à augmenter en raison d'une prévision de sinistralité toujours élevée en 2019 (et ce depuis 2017), nécessitant de disposer d'une capacité immédiatement disponible à assurer des décaissements potentiellement importants. Cette sinistralité s'est avérée moins élevée que prévue ce qui explique le niveau élevé des liquidités en portefeuille. Cette trésorerie est répartie dans différents types de supports :

- Fonds monétaires : ils ont dégagé une rentabilité légèrement négative en 2019.
- Comptes bancaires à vue : cette trésorerie ne rapporte pas d'intérêt mais elle ne subit pas l'impact des taux négatifs dans la limite d'un plafond défini par chaque banque.
- Dépôts à terme : ils ont permis d'obtenir une rémunération légèrement positive et d'éviter l'impact des taux négatifs. Ces dépôts peuvent avoir une durée de plusieurs années, mais une sortie anticipée reste possible sous réserve du respect du préavis de sortie, moyennant une pénalité de rachat.

#### ■ Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids de 59,6% par rapport aux placements totaux en valeur de marché. En matière de mode de détention de ces actifs, les obligations en direct représentent 86,9% du total obligataire, le complément faisant l'objet d'une gestion déléguée et étant détenu dans des fonds ouverts ou des fonds dédiés selon les types de gestion. Ce portefeuille obligataire est exclusivement libellé en euro avec un risque de change extrêmement réduit.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit : le portefeuille obligataire en direct est uniquement investi en obligations « investment grade » avec une notation moyenne de AA-, tandis que la diversification sur des obligations « high yield » est réalisée au travers de fonds.

Les actifs obligataires & crédit en gestion déléguée sont une source de diversification par rapport au portefeuille en direct.

#### ■ Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent 7,2% des placements totaux.

#### ■ Les placements en immobiliers

Ils représentent 6,47% des placements totaux. Les placements immobiliers se répartissent en deux grandes catégories :

- Immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime, détenus en direct ou au travers des SAS,
- Engagements dans des fonds type OPPCI notamment paneuropéens, ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs (hôtels, commerces, logistiques) que géographique.

#### ■ Les placements en actions

Ils représentent 7,6% des placements totaux, avec une composante principale en actions cotées (6,0% des placements totaux) et une diversification dans les actions non cotées (1,6% des placements totaux).

#### ■ Participation

Il s'agit de la participation (100%) dans la filiale CCR RE.

### 3.2.5 EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

#### ■ Risque de change

Le risque de change ne représente qu'une exposition très marginale.

#### ■ Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire à taux fixe s'établit à 3,2%, y compris les placements en OPC taux/crédit. En intégrant les placements monétaires, la sensibilité globale sur les actifs à taux d'intérêt est de 2,8%.

#### ■ Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 62,1% du portefeuille obligataire. Les obligations BBB représentent 10,6% du portefeuille. Les segments les plus importants du portefeuille sont les obligations sécurisées (covered bonds – 17%), les



obligations de sociétés privées non financières (corporate bonds – 25%), les obligations du secteur bancaire (dette sénior – 15%), les obligations du secteur public (14% du portefeuille obligataire et les obligations souveraines (Dette gouvernementales et garanties par un état – 18%).

La notation moyenne du portefeuille obligataire est AA-

### ■ Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de liquidités de 7,5% des placements totaux.
- Un montant limité d'actifs financiers peu ou pas liquides établi à 10,1% des placements totaux. Il s'agit essentiellement de fonds de prêts et de fonds d'actions non cotées.
- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan représentant 62% des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle.
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Ils représentent un encours de 6,47% des placements totaux. Une cession ordonnée pourrait exiger un délai de 9 à 18 mois pour la plupart des immeubles. Un budget d'investissement

maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

## 3.3 RISQUE OPERATIONNEL

CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

### 3.3.1 DECLINAISON OPERATIONNELLE

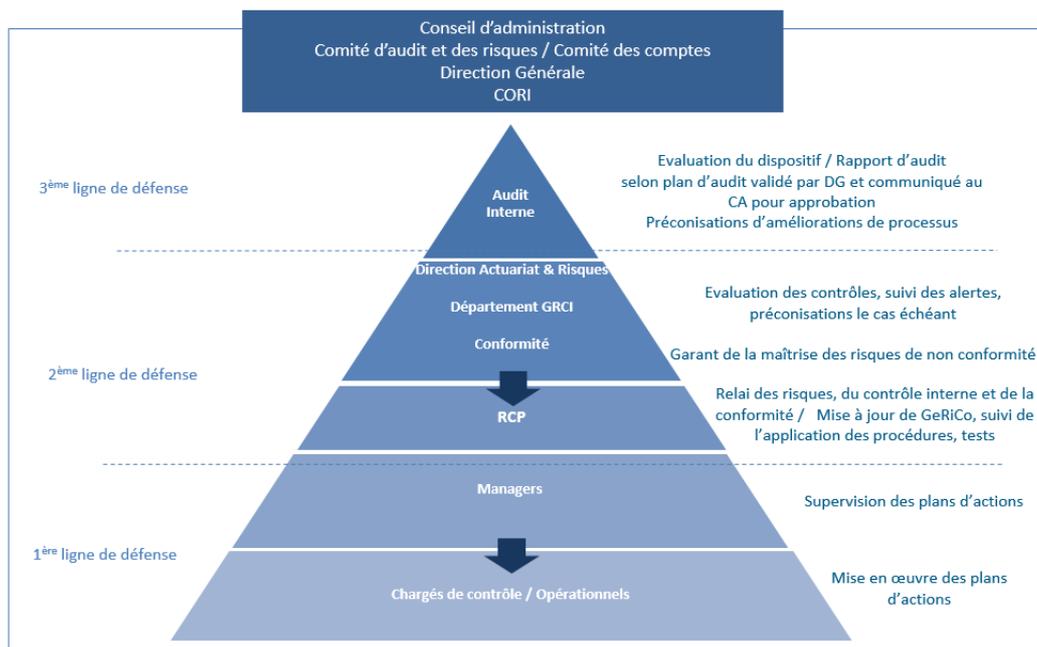
Le risque opérationnel de CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :





### 3.3.2 EVALUATION

Les revues périodiques des différentes cartographies permettent de mettre à jour les risques opérationnels et leurs évaluations.

Au sein du modèle stochastique d'entreprise, un module est dédié au risque opérationnel. Il est interfacé aux évaluations des risques opérationnels présents dans la cartographie (fréquence & coût).

Une lecture de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel pourra compléter cette présentation.

### 3.4 LES AUTRES RISQUES

CCR ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

### 3.5 EXPOSITION AU RISQUE

#### 3.5.1 EVALUATION DES RISQUES

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR.

#### 3.5.2 RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX, le CORI et le Département GRCI.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

#### 3.5.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le Conseil d'administration de CCR.

#### 3.5.4 CONCENTRATION

CCR ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

### 3.6 TECHNIQUES D'ATTENUATION AUX RISQUES

CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

#### 3.6.1 RETROCESSION

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession

#### 3.6.2 PROTECTION DU PORTEFEUILLE ACTIONS

CCR a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions :

- Sur la base de contrats futurs ;
- De façon à se prémunir d'une baisse maximale de 15% des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31/12/2019.

### 3.7 SENSIBILITE AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différentes scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR cohérente avec son profil de risque et ses protections.



## 4. VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité II.

### 4.1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2019

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

#### 4.1.1 SOURCE, CONTROLE ET UTILISATION DES DONNEES

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base de données est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR, cette base de données s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la direction générale.

La valorisation de la participation CCR RE est effectuée à la valeur mesurée sous métrique solvabilité 2, sur un pas trimestriel.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de

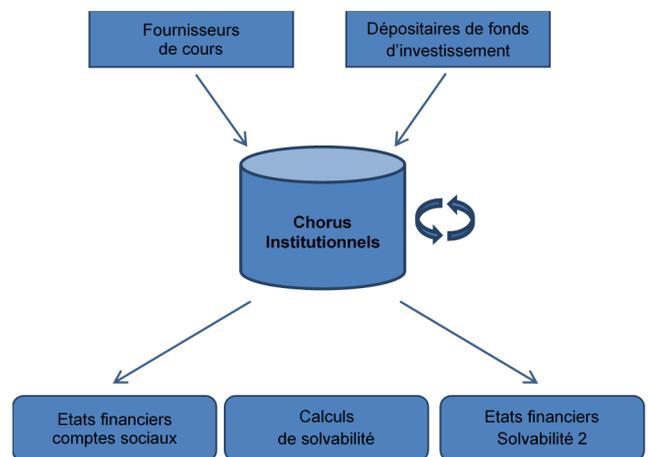
nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

**Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.**





#### 4.1.2 VALORISATION DES PLACEMENTS

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	70 630 000	51 453 593
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	7 896 782 464	6 686 031 366
Property (other than for own use)	R0080	260 720 000	77 426 917
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	875 059 476	360 929 229
Equities	R0100	63 553 738	18 836 716
Equities - listed	R0110	3 820 766	3 327 942
Equities - unlisted	R0120	59 732 972	15 508 774
Bonds	R0130	4 267 557 402	4 154 594 620
Government Bonds	R0140	1 099 140 568	1 068 045 993
Corporate Bonds	R0150	3 168 416 834	3 086 548 628
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	2 379 791 698	2 024 143 734
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 100 150	50 100 150
Loans and mortgages	R0230	83 630 179	79 604 327
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	780 882	780 882
Other loans and mortgages	R0260	82 849 297	78 823 445
Deposits to cedants	R0350	8 705 410	8 651 380
Cash and cash equivalents	R0410	524 952 366	524 952 366

#### 4.1.3 VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		2 959 228
Deferred tax assets	R0040	6 690 508	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	108 676 829	125 334 727
Non-life and health similar to non-life	R0280	101 203 877	120 993 533
Non-life excluding health	R0290	101 203 877	120 993 533
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 472 952	4 341 195
Health similar to life	R0320	-483 223	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 956 176	4 341 195
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	72 627 139	72 627 139
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	8 710 288	8 710 287
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0	0
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>8 781 405 184</b>	<b>7 560 324 414</b>



### ■ Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité II : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

### ■ Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

### ■ Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

A date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de solvabilité II ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et normes Solvabilité II sont tracées.

## 4.2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2019

Les affaires non transférées à CCR RE lors de la création de cette dernière lui sont intégralement rétrocédées. Ceci se traduit par :

- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation acceptation de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation rétrocession de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- des SCR relatifs à ces engagements rétrocédés nuls au net de rétrocession.

### 4.2.1 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

#### Processus de provisionnement « Compte sociaux »

##### Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est

effectué par le département Data Science – Actuariat et Provisionnement et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (proportionnel / non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
  - o d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
  - o d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
  - o d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
  - o des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

##### Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire



par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

### Affectation des "Lines of Business"

A date, le portefeuille de CCR comprend les LoB suivantes:

- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR.

Il est important de noter que seules les LoB property génèrent actuellement du risque de primes.

### Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

Lot actuariel		Line of Business	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
---	---	---	---
LCINV04	Auto_RC_France_X	1000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	1000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	1000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	1000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	1000028	Reins Property
---	---	---	---

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

### Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

#### ■ Meilleure estimation (Best Estimate)

### Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par "Lines of Business" (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » sans « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie



notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers étant en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Concernant les frais de gestion de CCR, ils sont inclus dans les PSAP 50-50. Ces frais sont imputés à un compte dédié.

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

### **Rétrocession**

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

### **Acceptation nette de rétrocession**

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

#### ■ **Marge de risques**

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité II à date de calcul, sur la comptabilité de CCR RE, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs

composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

### **Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier**

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

### **Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques**

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de CCR n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.



## Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

### Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	2 649 977 244	3 036 963 132
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	2 649 977 244	3 036 963 132
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	2 311 208 024	
Risk margin	R0550	338 769 220	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	9 542 786	7 142 083
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	9 034	-61 890
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	7 879	
Risk margin	R0640	1 155	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	9 533 752	7 203 973
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	8 314 971	
Risk margin	R0680	1 218 781	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Reinsurance recoverables from:	R0270	108 676 829	125 334 727
Non-life and health similar to non-life	R0280	101 203 877	120 993 533
Non-life excluding health	R0290	101 203 877	120 993 533
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 472 952	4 341 195
Health similar to life	R0320	-483 223	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 956 176	4 341 195
Life index-linked and unit-linked	R0340		

### Véhicules de titrisation

CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

### Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;

- la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

CCR n'applique donc pas de mesures transitoires.



## 4.2.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Other technical provisions	R0730		2 056 220 454
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067	2 181 538
Pension benefit obligations	R0760	8 284 996	8 284 996
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	481 934 198	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	3 779 996	3 779 996
Reinsurance payables	R0830	99 888 603	99 888 603
Payables (trade, not insurance)	R0840	16 825 002	16 825 002
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 503 278	2 578 367
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>3 271 772 170</b>	<b>5 233 864 171</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>5 509 633 014</b>	<b>2 326 460 242</b>

### Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres.

### Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

### Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

### Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,82% et correspond au taux forfaitaire cible 2019 choisi en avance.

### Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

### Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'Etat. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'Etat. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

### Autres dettes non mentionnées par ailleurs

A date, ce poste ne contient aucun passif.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

## 4.3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



## 5. GESTION DU CAPITAL

### 5.1 GESTION DES FONDS PROPRES – OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCEDURES

#### 5.1.1 OBJECTIFS

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- Concernant la souscription d'affaires en réassurance publique ;
- Concernant ses investissements financiers.

Ces objectifs sont la déclinaison de 2 principes directeurs de son cadre d'appétence au risque :

- **Principe 1:** Post Chocs, CCR présente un ratio solvabilité 2 > 115%

C'est la conséquence directe de la contrainte de solvabilité groupe, elle peut être respectée avec recours éventuel à la rétrocession et/ou à l'emprunt.

- **Principe 2:** Post Chocs, CCR est capable d'absorber une CAT 15al sans intervention de l'Etat.

Cela se traduit en 2019 par un niveau de SIE post chocs > 1025 M€ avec éventuel recours à la rétrocession.

#### 5.1.2 POLITIQUE

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR.

Dans ce cadre, CCR a comme objectif de respecter un ratio de solvabilité 2 de 115% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

#### Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

#### 5.1.3 PROCEDURES

CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché. Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés – garanties d'Etat, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le Conseil d'Administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.



#### 5.1.4 EVOLUTION CONSTATEE AU COURS DE LA DERNIERE PERIODE DE REFERENCE

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

#### 5.2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2019

##### 5.2.1 STRUCTURE, QUALITE ET MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	5 510 M€
	Passifs subordonnés	-
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2019 avant dividendes</b>		<b>5 510 M€</b>
Dividendes		11,9 M€
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2019 avant dividendes</b>		<b>5 498 M€</b>

CCR ne dispose ni de passifs subordonnés, ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires. Tous les fonds propres prudentiels de CCR sont de niveau 1 (voir section suivante).

##### 5.2.1 PASSAGE DES FONDS PROPRES COMPTES SOCIAUX AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR passent de 2,326 Mds€ dans les comptes sociaux avant détachement des dividendes à 5,498 Mds€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes. L'analyse des causes de cet écart donne les résultats suivants :

<b>FP FRENCH GAAP avant détachement de dividendes</b>		<b>2 326 460 242</b>
<b>Impact de (exprimé en gains de fonds propres Solvabilité 2)</b>	Retraitements investissements (au sens du bilan prudentiel)	1 210 751 098
	Reconnaissance Impôts différés actif	6 690 508
	Retraitements provisions techniques rétrocession	- 16 657 898
	Retraitements autres actifs (cash, créances, etc.)	20 297 062
	Provisions techniques hors PE et PSAP 431 : passage au Best Estimate (suppression des primes non acquises, ajout primes restant à émettre, etc.)	724 646 772
	Ajout de la marge de risque	- 339 989 156
	Intégration des provisions d'égalisation aux fonds propres Solvabilité 2	1 911 240 151
	Intégration des provisions Art 431 aux fonds propres Solvabilité 2	144 980 303
	Reconnaissance Impôts différés passif	- 481 934 198
	Retraitement autres passifs	3 148 129
<b>EXCES ACTIF SUR PASSIF Solvabilité 2</b>		<b>5 509 633 014</b>
<b>Impact de (exprimé en gains de fonds propres Solvabilité S2)</b>	Reconnaissance passifs subordonnés	-
<b>FONDS PROPRES Solvabilité 2 avant dividendes</b>		<b>5 509 633 014</b>
Dividendes		- 11 900 000
<b>FONDS PROPRES Solvabilité 2 après dividendes</b>		<b>5 497 733 014</b>

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient principalement à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR en stock à date, et à l'intégration aux fonds propres prudentiels des provisions d'égalisation et des PSAP Article 431. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.



## 5.2.2 EVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS ENTRE LE 31/12/2018 ET LE 31/12/2019

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 5 276 M€ au 31/12/2018 à 5 498 M€ au 31/12/2019, soit une hausse de 222 M€.

## 5.3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2019

Les fonds propres prudentiels après dividendes ressortent à 5 498 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR et au MCR :

- Le SCR ressort à 3 043 M€, soit une couverture du SCR de 180,7 % ;
- Le MCR ressort à 761 M€, soit une couverture du MCR de 722,8 %.

## 5.4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR.

## 5.5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

A date, CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

## 5.6 DISPONIBILITE ET TRANSFERABILITE DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR appartiennent tous à CCR et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation.

## 5.7 CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ELIGIBLES

### 5.7.1 METHODE ET OPTIONS RETENUES

CCR applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

### 5.7.2 CAPACITE D'ABSORPTION PAR LES IMPOTS DIFFERES

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, des crédits d'impôt à hauteur de au moins 2 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse.

### 5.7.3 APPROCHE PAR TRANSPARENCE

A date, CCR transparise en ligne à ligne près de 90% en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

### 5.7.4 FONDS CANTONNES

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

### 5.7.5 SIMPLIFICATIONS UTILISEES

CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

### 5.7.6 DIFFICULTES RENCONTREES

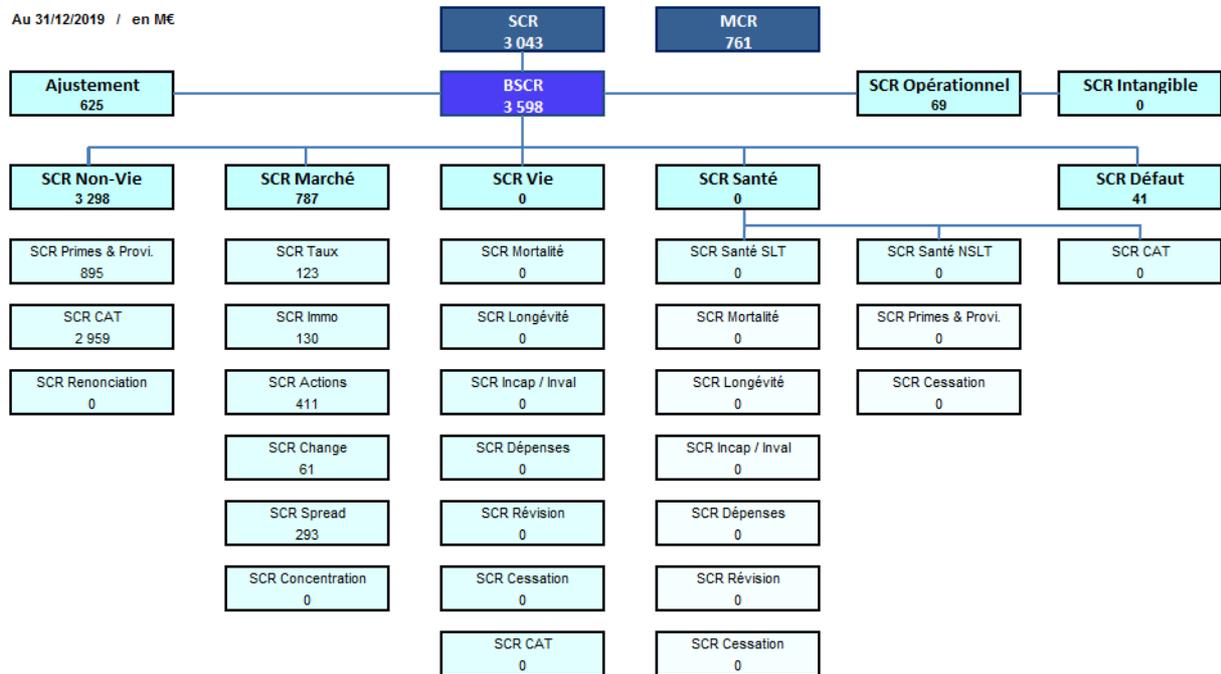
CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels que estimés sous formule standard.



## 5.8 SCR ET MCR

Le diagramme ci-dessous donne à date et en M€, le SCR de CCR, ses composantes, et le MCR :

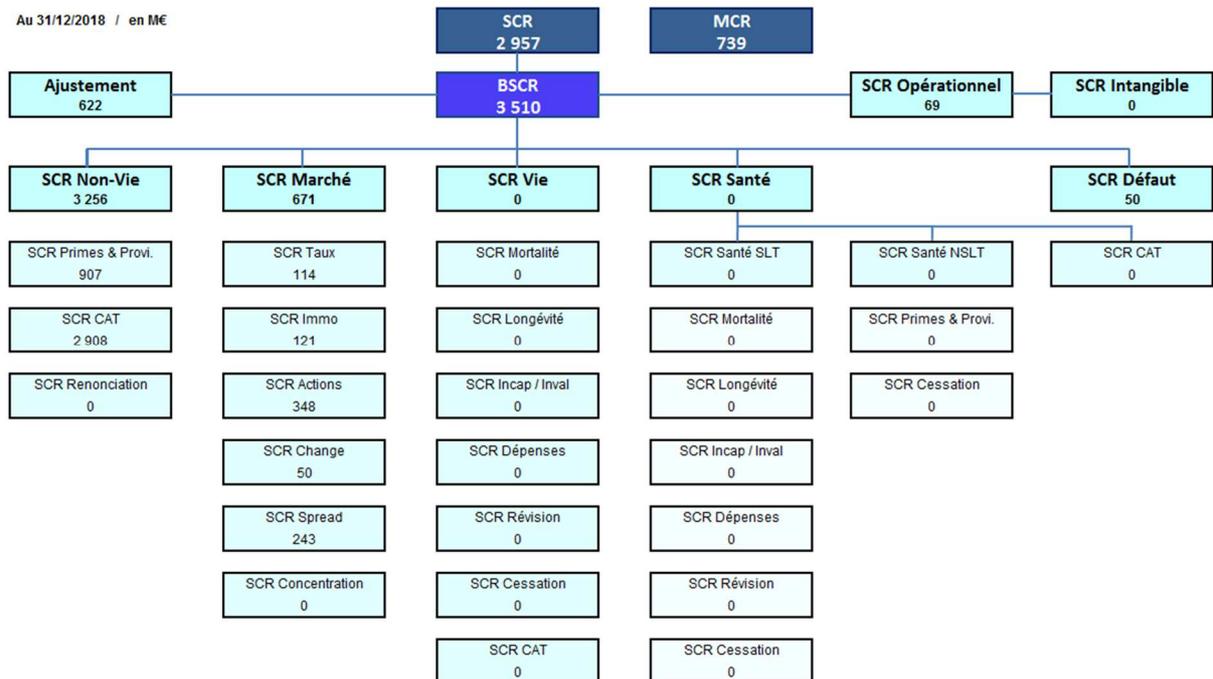
Au 31/12/2019 / en M€



### 5.8.1 EVOLUTION DU SCR ET DU MCR PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE

Le diagramme ci-dessous donne au 31/12/2018 et en M€, le SCR de CCR, ses composantes, et le MCR :

Au 31/12/2018 / en M€





Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la hausse du sous-module SCR CAT au sein du SCR Non-vie, issue d'une plus grande cession pour 2020 des risques techniques de CCR ;
- la hausse du SCR Marché, suite aux évolutions des marchés financiers sur l'année.

#### **5.8.2 EVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE DATE DE REFERENCE**

<b>Date d'inventaire</b>	<b>Marge de solvabilité</b>
31/12/2018	178,4 %
31/12/2019	180,7 %

## 6. ANNEXE : QRT

### Liste des états QRT :

- SE.02.01.16 : Balance sheet
- S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance
- S.05.01.01.02 : Life
- S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country
- S.05.02.01.04 : Life obligations for home country
- S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions
- S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions
- S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims
- S.23.01.01 : Own funds
- S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula
- S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR :

- S22.01.21 : mesures relatives aux garanties long terme ni d'application de mesure transitoire ;
- S25.02.21 : modèle interne partiel ;
- S25.03.21 : modèle interne intégral.

6.1 SE.02.01.16 : BALANCE SHEET

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020			
Intangible assets	R0030		2 959 227,53	
Deferred tax assets	R0040	6 690 508,05		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	70 630 000,00	51 453 593,30	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	7 896 782 464,08	6 686 031 365,84	0,00
Property (other than for own use)	R0080	260 720 000,00	77 426 916,70	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	875 059 475,95	360 929 229,00	
Equities	R0100	63 553 737,76	18 836 715,95	0,00
Equities - listed	R0110	3 820 766,15	3 327 942,26	
Equities - unlisted	R0120	59 732 971,61	15 508 773,69	
Bonds	R0130	4 267 557 401,94	4 154 594 620,25	0,00
Government Bonds	R0140	1 099 140 568,41	1 068 045 932,54	
Corporate Bonds	R0150	3 168 416 833,53	3 086 548 627,71	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	2 379 791 698,43	2 024 143 733,94	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 100 150,00	50 100 150,00	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	83 630 179,19	79 604 326,95	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	780 882,37	780 882,37	
Other loans and mortgages	R0260	82 849 296,82	78 823 444,58	
Reinsurance recoverables from:	R0270	108 676 829,38	125 334 727,25	
Non-life and health similar to non-life	R0280	101 203 877,20	120 993 532,73	
Non-life excluding health	R0290	101 203 877,20	120 993 532,73	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 472 952,18	4 341 194,52	
Health similar to life	R0320	-483 223,42		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 956 175,60	4 341 194,52	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	8 705 410,29	8 651 380,24	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	72 627 139,34	72 627 139,34	
Reinsurance receivables	R0370			
Receivables (trade, not insurance)	R0380	8 710 287,62	8 710 287,27	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	524 952 366,04	524 952 366,01	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	0,00	
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>8 781 405 183,99</b>	<b>7 560 324 413,73</b>	<b>0,00</b>

<b>Liabilities</b>				
Technical provisions – non-life	R0510	2 649 977 243,59	3 036 963 132,25	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	2 649 977 243,59	3 036 963 132,25	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	2 311 208 023,59		
Risk margin	R0550	338 769 220,00		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	9 542 785,59	7 142 082,93	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	9 033,80	-61 890,19	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	7 878,93		
Risk margin	R0640	1 154,87		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	9 533 751,79	7 203 973,12	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	8 314 970,89		
Risk margin	R0680	1 218 780,90		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		2 056 220 453,97	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067,00	2 181 538,00	
Pension benefit obligations	R0760	8 284 995,88	8 284 995,88	
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	481 934 197,90		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00		0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	3 779 995,94	3 779 995,94	
Reinsurance payables	R0830	99 888 603,18	99 888 603,18	
Payables (trade, not insurance)	R0840	16 825 002,46	16 825 002,46	
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 503 278,49	2 578 366,70	
<b>Total liabilities</b>	R0900	3 271 772 170,02	5 233 864 171,31	0,00
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	5 509 633 013,97	2 326 460 242,42	0,00

## 6.2 S.05.01.01.01 : NON-LIFE & ACCEPTED NON PROPORTIONAL REINSURANCE

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>													
Gross - Direct Business	R0110												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						-1 678 617,44	783 907 122,21		139 239,53			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140						-1 127 363,98	84 470 927,20		114 853,25			
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-551 253,46	699 436 195,02	0,00	24 386,29	0,00	0,00	0,00
<b>Premiums earned</b>													
Gross - Direct Business	R0210												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						571 533,11	774 145 380,14		244 781,36			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240						-1 127 381,06	84 385 685,42		213 630,60			
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698 914,17	689 759 694,72	0,00	31 090,76	0,00	0,00	0,00
<b>Claims incurred</b>													
Gross - Direct Business	R0310												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						-2 217 175,68	756 373 005,86		-1 649 736,78			17 517,98
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340						-1 761 195,29	2 763 912,47		-1 302 244,27			17 521,50
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-455 380,39	753 609 093,39	0,00	-347 492,51	0,00	0,00	-3,53
<b>Changes in other technical provisions</b>													
Gross - Direct Business	R0410												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440												
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Expenses incurred</b>													
<b>Administrative expenses</b>													
Gross - Direct Business	R0610												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						-7 140,41	3 347 261,30		593,61			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630												
Reinsurers' share	R0640						16,89	4 958,60					
Net	R0700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 157,30	3 342 302,70	0,00	593,61	0,00	0,00	0,00
<b>Investment management expenses</b>													
Gross - Direct Business	R0710												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						-8 132,67	3 797 773,55		674,51			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730												
Reinsurers' share	R0740												
Net	R0800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 132,67	3 797 773,55	0,00	674,51	0,00	0,00	0,00
<b>Claims management expenses</b>													
Gross - Direct Business	R0810												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820						-2 834,19	1 323 504,13		235,06			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830												
Reinsurers' share	R0840												
Net	R0900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 834,19	1 323 504,13	0,00	235,06	0,00	0,00	0,00
<b>Acquisition expenses</b>													
Gross - Direct Business	R0910												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920						478 777,50	11 442 387,60		398 716,12			-17 517,98
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930												
Reinsurers' share	R0940						-68 499,23	7 897,19		5 397,93			-5 170,62
Net	R1000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 276,73	11 434 490,41	0,00	393 318,19	0,00	0,00	-12 347,36
<b>Overhead expenses</b>													
Gross - Direct Business	R1010												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020						-10 281,99	4 801 460,78		852,77			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030												
Reinsurers' share	R1040												
Net	R1100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 281,99	4 801 460,78	0,00	852,77	0,00	0,00	0,00
<b>Other expenses</b>													
	R1200												
<b>Total expenses</b>	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					782 367 744,31
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		-2 134 195,07		161 507 960,62	159 373 765,55
Reinsurers' share	R0140		-2 134 185,55		14 982 798,14	96 307 029,06
Net	R0200	0,00	-9,53	0,00	146 525 162,48	845 434 480,79
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					774 961 694,61
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		-2 134 195,07		161 501 578,24	159 367 383,17
Reinsurers' share	R0240		-2 134 196,02		15 099 675,84	96 437 474,79
Net	R0300	0,00	0,94	0,00	146 401 902,40	837 891 602,99
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					752 523 611,37
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		-10 202 098,58		-286 496,73	-10 488 595,31
Reinsurers' share	R0340		-10 202 167,46		14 373,62	-10 469 799,43
Net	R0400	0,00	68,88	0,00	-300 870,35	752 504 815,49
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business	R0410					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers' share	R0440					0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Expenses incurred</b>						
<b>Administrative expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0610					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					3 340 714,50
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		-9 093,69		688 612,79	679 519,10
Reinsurers' share	R0640		5,79			4 981,28
Net	R0700	0,00	-9 093,48	0,00	688 612,79	4 015 252,32
<b>Investment management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0710					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					3 790 315,39
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		-10 339,51		782 453,20	772 113,69
Reinsurers' share	R0740					0,00
Net	R0800	0,00	-10 339,51	0,00	782 453,20	4 562 429,08
<b>Claims management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0810					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					1 320 905,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		-3 603,27		272 680,83	269 077,56
Reinsurers' share	R0840					0,00
Net	R0900	0,00	-3 603,27	0,00	272 680,83	1 589 982,56
<b>Acquisition expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0910					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					12 302 363,24
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		-594 228,93		1 830 401,89	1 236 172,96
Reinsurers' share	R0940		-168 235,14		-1 413,72	-230 023,59
Net	R1000	0,00	-425 993,79	0,00	1 831 815,61	13 768 559,79
<b>Overhead expenses</b>						
Gross - Direct Business	R1010					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					4 792 031,55
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		-13 072,07		989 242,34	976 170,26
Reinsurers' share	R1040					0,00
Net	R1100	0,00	-13 072,07	0,00	989 242,34	5 768 201,82
<b>Other expenses</b>						
<b>Total expenses</b>						
	R1300					29 704 425,57

	Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Premiums written</b>									
Gross	R1410						409 140,42	2 500 911,73	2 910 052,15
Reinsurers' share	R1420						602 587,51	2 307 393,43	2 909 980,94
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-193 447,10	193 518,30	71,20
<b>Premiums earned</b>									
Gross	R1510						409 140,42	2 518 982,80	2 928 123,22
Reinsurers' share	R1520						610 682,20	2 317 433,01	2 928 115,21
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-201 541,79	201 548,79	8,00
<b>Claims incurred</b>									
Gross	R1610						-749 918,78	2 955 603,72	2 205 684,94
Reinsurers' share	R1620						-768 050,00	2 974 014,43	2 205 964,43
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 131,22	-18 410,71	-279,49
<b>Changes in other technical provisions</b>									
Gross	R1710								0,00
Reinsurers' share	R1720								0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Expenses incurred</b>	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 112,23	-208 862,80	11 249,43
<b>Administrative expenses</b>									
Gross	R1910						5 345,56	25 359,29	30 704,85
Reinsurers' share	R1920						7 075,61	14 148,65	21 224,26
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 730,06	11 210,64	9 480,59
<b>Investment management expenses</b>									
Gross	R2010								0,00
Reinsurers' share	R2020								0,00
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Claims management expenses</b>									
Gross	R2110						348,70	2 131,44	2 480,14
Reinsurers' share	R2120								0,00
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348,70	2 131,44	2 480,14
<b>Acquisition expenses</b>									
Gross	R2210						230 105,01	-128 852,82	101 252,19
Reinsurers' share	R2220						8 611,43	93 352,07	101 963,50
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 493,59	-222 204,89	-711,30
<b>Overhead expenses</b>									
Gross	R2310								0,00
Reinsurers' share	R2320								0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Other expenses</b>	R2500								
<b>Total expenses</b>	R2600								11 249,43
<b>Total amount of surrenders</b>	R2700								0,00

#### 6.4 S.05.02.01.01 : NON-LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0080	C0090	C0140
<b>Premiums written</b>				
Gross - Direct Business	R0110			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	776 177 779,77		776 177 779,77
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	159 476 995,44		159 476 995,44
Reinsurers' share	R0140	99 938 366,89		99 938 366,89
Net	R0200	835 716 408,32	0,00	835 716 408,32
<b>Premiums earned</b>				
Gross - Direct Business	R0210			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	768 819 119,96		768 819 119,96
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	159 476 995,44		159 476 995,44
Reinsurers' share	R0240	97 139 026,18		97 139 026,18
Net	R0300	831 157 089,22	0,00	831 157 089,22
<b>Claims incurred</b>				
Gross - Direct Business	R0310			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	747 874 738,78		747 874 738,78
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-1 139 214,11		-1 139 214,11
Reinsurers' share	R0340	-2 680 922,72		-2 680 922,72
Net	R0400	749 416 447,39	0,00	749 416 447,39
<b>Changes in other technical provisions</b>				
Gross - Direct Business	R0410			0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			0,00
Reinsurers' share	R0440			0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	29 997 542,66		29 997 542,66
Other expenses	R1200			
Total expenses	R1300			29 997 542,66

6.5 S.05.02.01.04 : LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)		Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0220	C0230		C0280
<b>Premiums written</b>					
Gross	R1410				0,00
Reinsurers' share	R1420	0,00			0,00
Net	R1500	0,00	0,00		0,00
<b>Premiums earned</b>					
Gross	R1510				0,00
Reinsurers' share	R1520	0,00			0,00
Net	R1600	0,00	0,00		0,00
<b>Claims incurred</b>					
Gross	R1610	0,00			0,00
Reinsurers' share	R1620	0,00			0,00
Net	R1700	0,00	0,00		0,00
<b>Changes in other technical provisions</b>					
Gross	R1710				0,00
Reinsurers' share	R1720				0,00
Net	R1800	0,00	0,00		0,00
<b>Expenses incurred</b>	R1900	0,00			0,00
<b>Other expenses</b>	R2500				
<b>Total expenses</b>	R2600				0,00

6.6 S.12.01.01 : LIFE AND HEALTH SLT TECHNICAL PROVISIONS

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health		
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions calculated as a whole	R0010								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020								
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM									
Best Estimate									
Gross Best Estimate	R0030								
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050								
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060								
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080								
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Risk Margin	R0100								
Amount of the transitional on Technical Provisions									
Technical Provisions calculated as a whole	R0110								
Best estimate	R0120								
Risk margin	R0130								
Technical provisions - total	R0200	0,00	0,00			0,00			0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	0,00	0,00			0,00			0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220								
Gross BE for Cash flow									
Cash out-flows									
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230								
Future guaranteed benefits	R0240								
Future discretionary benefits	R0250								
Future expenses and other cash out-flows	R0260								
Cash in-flows									
Future premiums	R0270								
Other cash in-flows	R0280								
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290								
Surrender value	R0300								
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310								
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320								
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330								
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340								
Best estimate subject to matching adjustment	R0350								
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360								
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01								

		Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)						
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance	C0100		C0110	C0120				C0130	C0140	C0150	C0160	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees
																	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00					0,00							0,00				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00					0,00							0,00				
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
<b>Best Estimate</b>																		
Gross Best Estimate	R0030	8 314 970,89			8 314 970,89		8 314 970,89						7 878,93	7 878,93				
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	8 011 118,46					8 011 118,46	0,00	0,00	0,00		-486 560,41	-486 560,41					
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050	8 011 118,46					8 011 118,46					-486 560,41	-486 560,41					
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						0,00						0,00					
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						0,00						0,00					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	7 956 175,60			7 956 175,60		7 956 175,60					-483 223,42	-483 223,42					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	358 795,29					358 795,29	0,00	0,00	0,00		491 102,35	491 102,35					
Risk Margin	R0100	1 218 780,90			1 218 780,90		1 218 780,90					1 154,87	1 154,87					
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						0,00							0,00				
Best estimate	R0120						0,00							0,00				
Risk margin	R0130						0,00							0,00				
Technical provisions - total	R0200	9 533 751,79					9 533 751,79	0,00		0,00		9 033,80	9 033,80					
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	1 577 576,19			1 577 576,19		1 577 576,19	0,00		0,00		492 257,22	492 257,22					
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						0,00							0,00				
<b>Gross BE for Cash flow</b>																		
Cash out-flows																		
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						8 314 970,89					7 878,93	7 878,93					
Future guaranteed benefits	R0240	8 314 970,89					8 314 970,89											
Future discretionary benefits	R0250						0,00											
Future expenses and other cash out-flows	R0260						0,00							0,00				
Cash in-flows																		
Future premiums	R0270						0,00							0,00				
Other cash in-flows	R0280						0,00							0,00				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000										0,0000						
Surrender value	R0300						0,00							0,00				
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						0,00							0,00				
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						0,00							0,00				
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						0,00							0,00				
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measure	R0340						0,00							0,00				
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						0,00							0,00				
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						0,00							0,00				
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01																	

## 6.7 S.17.01.01 : NON-LIFE TECHNICAL PROVISIONS

		Segmentation for:									Total Non-Life obligation	
		Direct business and accepted proportional reinsurance						accepted non-proportional reinsurance:				
		Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport		Non-proportional property reinsurance
C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Direct business	R0020										0	
Accepted proportional reinsurance business	R0030										0	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040										0	
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	<b>R0050</b>										<b>0</b>	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM												
Best estimate												
Premium provisions												
Gross - Total	R0060	1 484	0	155 553	-173 299 344	2 922	3 041 579	160 188	2 086 157	617 645	-127 108 238	-294 342 053
Gross - direct business	R0070											0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	1 484		155 553	-173 299 344	2 922	3 041 579	160 188				-169 937 617
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090								2 086 157	617 645	-127 108 238	-124 404 436
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110											0
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120											0
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130											0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140											0
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	1 484	0	155 553	-173 299 344	2 922	3 041 579	160 188	2 086 157	617 645	-127 108 238	-294 342 053
Claims provisions												
Gross - Total	R0160	83	0	6 893 694	2 254 591 255	0	1 937 225	-148	86 226 497	-15	255 901 485	2 605 550 076
Gross - direct business	R0170											0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	83		6 893 694	2 254 591 255		1 937 225	-148				2 263 422 108
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190								86 226 497	-15	255 901 485	342 127 968
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0	0	6 364 164	2 749 169	0	4 217 986	0	88 446 671	0	124 770	101 902 760
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210			6 364 164	2 749 169		4 217 986		88 446 671		124 770	101 902 760
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220											0
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230											0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240			6 320 516	2 730 315		4 189 058		87 840 075		123 914	101 203 877
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	83	0	573 178	2 251 860 940	0	-2 251 833	-148	-1 613 578	-15	255 777 571	2 504 346 199
Total Best estimate - gross	R0260	1 567	0	7 049 248	2 081 291 911	2 922	4 978 804	160 040	88 312 654	617 631	128 793 247	2 311 208 024
Total Best estimate - net	R0270	1 567	0	728 732	2 078 561 596	2 922	789 746	160 040	472 580	617 631	128 669 333	2 210 004 146
Risk margin	R0280	230		1 033 255	305 068 877	428	729 777	23 458	12 944 576	90 530	18 878 088	338 769 220
Amount of the transitional on Technical Provisions												
TP as a whole	R0290											0
Best estimate	R0300											0
Risk margin	R0310											0

		Segmentation for:										Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance							accepted non-proportional reinsurance:			
		Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport	Non-proportional property reinsurance	
C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180		
<b>Technical provisions - total</b>												
Technical provisions - total	R0320	1 796	0	8 082 503	2 386 360 788	3 350	5 708 581	183 498	101 257 231	708 161	147 671 335	2 649 977 244
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	6 320 516	2 730 315	0	4 189 058	0	87 840 075	0	123 914	101 203 877
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	1 796	0	1 761 987	2 383 630 474	3 350	1 519 523	183 498	13 417 156	708 161	147 547 421	2 548 773 366
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>												
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350											
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360											
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>												
<b>Cash out-flows</b>												
Future benefits and claims	R0370	1 484		155 553	-173 299 344	2 922	3 041 579	160 188	2 086 157	617 645	-127 108 238	-294 342 053
Future expenses and other cash-out flows	R0380											
<b>Cash in-flows</b>												
Future premiums	R0390											
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400											
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>												
<b>Cash out-flows</b>												
Future benefits and claims	R0410	83		6 893 694	2 254 591 255		1 937 225	-148	86 226 497	-15	255 901 485	2 605 550 076
Future expenses and other cash-out flows	R0420											
<b>Cash in-flows</b>												
Future premiums	R0430											
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440											
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460											
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470											
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480											
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490											
<b>Gross best estimate calculated using simplified methods</b>	R0701											

6.8 S.19.01.01 : NON-LIFE INSURANCE CLAIMS

Total (no breakdown by currency)	Unit	EUR
Non-life insurance claims		
5.19.01.01.01		

Line of business*	Z0010	All LoB
Accident year / Underwriting year*	Z0020	2
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	2

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																7 033 209
N-14	R0110	326 725	61 999 286	17 142 458	16 790 181	29 162 984	43 056 012	35 395 847	21 862 757	10 681 413	10 904 547	6 289 303	2 720 493	2 935 744	2 647 057	1 434 280	
N-13	R0120	1 761 054	48 088 319	16 456 810	11 445 197	14 704 415	14 840 981	11 262 812	7 308 781	3 294 976	5 648 591	1 617 582	1 282 493	960 646	738 137		
N-12	R0130	15 954 704	115 514 060	50 371 111	26 205 184	26 133 523	16 844 593	13 348 127	8 582 079	3 671 549	3 965 488	3 501 574	3 243 389	1 542 718			
N-11	R0140	9 263 026	132 409 771	50 756 381	7 026 431	10 236 669	9 177 164	4 166 106	2 967 616	829 904	2 432 175	1 033 619	411 119				
N-10	R0150	8 305 063	80 190 809	23 480 641	30 845 009	28 746 052	19 612 818	11 963 814	6 810 237	4 456 685	4 478 826	153 783					
N-9	R0160	285 343 317	276 724 941	63 513 258	21 899 060	12 458 599	8 401 083	6 879 584	7 303 342	536 512	2 248 014						
N-8	R0170	6 109 778	123 978 221	54 897 685	75 692 321	82 162 167	62 922 297	43 885 512	23 221 458	13 017 154							
N-7	R0180	15 674 827	48 620 948	23 137 424	21 109 580	21 419 773	19 655 476	10 578 737	7 199 257								
N-6	R0190	24 105 100	126 008 303	30 371 038	10 607 806	5 499 484	3 580 932	2 453 281									
N-5	R0200	58 603 469	197 220 060	49 377 052	16 315 765	10 144 208	7 529 152										
N-4	R0210	3 681 152	241 544 796	49 830 995	24 746 767	16 403 435											
N-3	R0220	131 720 451	297 828 806	85 333 805	73 782 119												
N-2	R0230	3 606 798	942 309 008	429 846 691													
N-1	R0240	55 764 252	244 113 290														
N	R0250	2 770 261															

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current	Sum of
		C0170	C0180
Prior	R0100	7 033 209	7 033 209
N-14	R0110	1 434 280	263 949 089
N-13	R0120	738 137	139 411 395
N-12	R0130	1 542 718	288 878 101
N-11	R0140	411 119	230 709 981
N-10	R0150	153 783	219 043 737
N-9	R0160	2 248 014	691 307 707
N-8	R0170	13 017 154	485 886 592
N-7	R0180	7 199 257	167 396 021
N-6	R0190	2 453 281	202 625 942
N-5	R0200	7 529 152	339 189 706
N-4	R0210	16 403 435	336 207 145
N-3	R0220	73 782 119	588 665 182
N-2	R0230	429 846 691	1 375 762 497
N-1	R0240	244 113 290	299 877 542
N	R0250	2 770 261	2 770 261
Total	R0260	810 675 899	5 638 714 107

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0300																0
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0420	0	-4 800 176	2 022 169	848 315												
N-2	R0430	0	0	0													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	0															

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years

		In Current	Sum of
		C0760	C0770
Prior	R0300	0	0
N-14	R0310	0	0
N-13	R0320	0	0
N-12	R0330	0	0
N-11	R0340	0	0
N-10	R0350	0	0
N-9	R0360	0	0
N-8	R0370	0	0
N-7	R0380	0	0
N-6	R0390	0	0
N-5	R0400	0	0
N-4	R0410	0	0
N-3	R0420	848 315	-1 929 691
N-2	R0430	0	0
N-1	R0440	0	0
N	R0450	0	0
Total	R0460	848 315	-1 929 691



**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																44 405 339
N-14	R0110	424 792 483	368 407 555	276 956 641	291 342 907	257 675 194	140 624 192	90 082 577	56 088 141	42 950 687	28 624 648	22 996 932	18 341 223	13 163 734	11 174 662	9 804 377	
N-13	R0120	300 777 721	270 028 837	119 837 188	99 106 488	63 963 861	47 592 689	30 020 779	23 072 419	17 148 135	12 536 908	10 355 955	8 738 840	8 314 132	6 599 335		
N-12	R0130	383 993 971	247 131 367	137 963 914	99 046 529	72 411 561	50 979 829	35 546 099	26 543 377	22 436 016	18 634 404	16 020 975	14 301 689	12 212 037			
N-11	R0140	385 281 030	95 962 981	62 323 754	39 053 889	25 323 069	18 991 406	12 703 321	9 251 192	9 920 208	7 290 648	4 714 576	4 052 028				
N-10	R0150	465 391 913	163 227 430	172 266 761	136 226 852	100 772 051	71 953 570	58 264 727	44 948 649	24 125 780	17 654 615	13 024 793					
N-9	R0160	837 383 288	216 483 375	105 514 205	62 745 002	47 296 674	37 369 884	25 358 509	20 090 612	18 119 956	13 487 613						
N-8	R0170	892 491 485	638 638 492	585 209 686	395 747 151	292 975 784	193 434 802	84 864 956	57 772 254	41 011 413							
N-7	R0180	277 176 623	192 535 656	106 578 467	90 739 079	67 385 692	43 604 975	32 795 211	22 209 128								
N-6	R0190	432 989 297	120 981 798	74 042 934	33 722 604	27 620 825	18 959 323	12 980 518									
N-5	R0200	616 951 893	178 915 045	86 012 930	56 424 121	42 471 882	32 954 921										
N-4	R0210	700 724 241	274 012 615	124 159 807	103 090 061	59 887 183											
N-3	R0220	884 278 101	412 669 129	298 912 234	277 883 885												
N-2	R0230	2 068 501 248	1 230 447 795	726 091 129													
N-1	R0240	759 833 239	651 764 553														
N	R0250	708 345 865															

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year**

		Year end (discounted)
		C0360
Prior	R0100	45 133 943
N-14	R0110	9 577 936
N-13	R0120	6 429 129
N-12	R0130	12 530 937
N-11	R0140	2 990 792
N-10	R0150	11 647 603
N-9	R0160	12 285 401
N-8	R0170	40 046 872
N-7	R0180	21 349 413
N-6	R0190	12 043 966
N-5	R0200	33 032 760
N-4	R0210	58 202 108
N-3	R0220	276 868 883
N-2	R0230	707 293 021
N-1	R0240	648 690 832
N	R0250	707 426 425
Total	R0260	2 605 550 022

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0300																92 791
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0420	0	141 789 797	127 612 169	107 573 658												
N-2	R0430	0	0	0													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	0															

**Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance**

		Year end (discounted)
		C0960
Prior	R0300	92 791
N-14	R0310	0
N-13	R0320	0
N-12	R0330	0
N-11	R0340	0
N-10	R0350	0
N-9	R0360	0
N-8	R0370	0
N-7	R0380	0
N-6	R0390	0
N-5	R0400	0
N-4	R0410	0
N-3	R0420	118 885 234
N-2	R0430	0
N-1	R0440	0
N	R0450	0
Total	R0460	118 978 025

6.9 S.23.01.01 : OWN FUNDS

		<b>Total</b>	<b>Tier 1 - unrestricted</b>	<b>Tier 1 - restricted</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60 000 000,00	60 000 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	2 266 460 242,00	2 266 460 242,00			
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	3 171 272 771,97	3 171 272 771,97			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>5 497 733 013,97</b>	<b>5 497 733 013,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	5 497 733 013,97	5 497 733 013,97	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	5 497 733 013,97	5 497 733 013,97	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	5 497 733 013,97	5 497 733 013,97	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	5 497 733 013,97	5 497 733 013,97	0,00	0,00	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>3 042 555 212,85</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>760 638 803,21</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>1,806946014</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>7,227784056</b>				

**Reconciliation reserve**

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	5 509 633 013,97
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	11 900 000,00
Other basic own fund items	R0730	2 326 460 242,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of ring fenced funds due to ring fencing	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>3 171 272 771,97</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	-263 249 094,00
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>-263 249 094,00</b>

**OF-B1A (solo)**

**Own funds (quarterly template - for solo entities)**

S.23.01.01

**MCR - Cell Linked**

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	760 638 803,21
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
<b>MCR</b>	<b>760 638 803,21</b>

**SCR - Cell Linked**

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	3 042 555 212,85
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
<b>SCR</b>	<b>3 042 555 212,85</b>

**BS-Annual Solo**

Excess of assets over liabilities	5 509 633 013,97
-----------------------------------	------------------

**BS-Quarterly Solo/ Day 1 Solo**

Excess of assets over liabilities	5 509 633 013,97
-----------------------------------	------------------

**BS-Annual ECB reporting Solo**

Excess of assets over liabilities	5 509 633 013,97
-----------------------------------	------------------

**BS-Quarterly ECB reporting Solo**

Excess of assets over liabilities	5 509 633 013,97
-----------------------------------	------------------

## 6.10 S.25.01.01 : SOLVENCY CAPTILA REQUIREMENT – FOR UNDERTAKINGS ON STANDARD FORMULA

Article 112*	Z0010	2	*Article 112 1 Article 112(7) reporting (output: x1) 2 Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

### Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	786 771 890,24	786 771 890,24	
Counterparty default risk	R0020	40 912 122,91	40 912 122,91	
Life underwriting risk	R0030	0,00	0,00	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	3 298 393 545,13	3 298 393 545,13	
Diversification	R0060	-527 652 349,10	-527 652 349,10	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>3 598 425 209,17</b>	<b>3 598 425 209,17</b>	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	69 373 693,53
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-625 243 689,85
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>3 042 555 212,85</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	3 042 555 212,85
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
1 Full recalculation  
2 Simplification at risk sub-module level  
3 Simplification at risk module level  
4 No adjustment

**Approach to tax rate**

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	

\*Approach based on average tax rate  
 1 Yes  
 2 No  
 3 Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

**Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes**

		Before the shock	After the shock	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	6 690 508,05	0,00	
DTA carry forward	R0610	6 690 508,05		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0,00		
DTL	R0630	481 934 197,90		
LAC DT	R0640			-625 243 689,85
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650			-475 243 689,85
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660			-150 000 000,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670			
LAC DT justified by carry back, future years	R0680			
Maximum LAC DT	R0690			-947 025 676,68

## 6.11 S.28.01.01 : MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT – ONLY LIFE OR NON-LIFE INSURANCE OR REINSURANCE ACTIVITY

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	295 523 082,28

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	1 566,59	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	728 731,61	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	2 078 561 596,25	699 436 195,02
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	2 922,05	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	789 746,28	24 386,29
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	160 040,09	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	472 579,64	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	617 630,76	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	128 669 333,05	146 525 162,48

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	17 847,85

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	849 897,64	
<b>Total capital at risk for all life (re)insurance obligations</b>	<b>R0250</b>		

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	295 540 930,13
SCR	R0310	3 042 555 212,85
MCR cap	R0320	1 369 149 845,78
MCR floor	R0330	760 638 803,21
Combined MCR	R0340	760 638 803,21
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	<b>760 638 803,21</b>

Caisse Centrale de Réassurance  
157, bd Haussmann  
75 008 PARIS  
Tél. +33 1 44 35 37 01  
[www.ccr.fr](http://www.ccr.fr)



CCR